

VILLE-DE-BAZAS ¶

¶

RAPPORT ¶

**ORIENTATIONS-
BUDGETAIRES-
2021** ¶

Conseil-Municipal-du-23-mars-2021 ¶

SOMMAIRE

REGLEMENTATION – le Contexte Europe – National et local

- **Rappel des obligations légales**
- **L'analyse économique**

LE CONTEXTE FINANCIER DU BUDGET DE LA COMMUNE 2020

- **Analyse des résultats 2018 – 2020**
- **Analyse des résultats 2020**
 - ◆ **La section de fonctionnement :**
 - **Dépenses**
 - **Recettes**
 - ◆ **La section d'investissement :**
 - **Dépenses**
 - **Recettes**
- **La dette**
- **L'autofinancement**
- **Le bilan d'activités des services**

PROSPECTIVES et ORIENTATIONS 2021

- **Les prévisions budgétaires 2021 en Fonctionnement et Investissement**
- **Les projets de services et investissements**
- **La dette**

1 – RAPPEL DES OBLIGATIONS LEGALES

Le Conseil municipal est invité à tenir son Débat d’Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif, conformément à l’article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT). La tenue d’un DOB est obligatoire, et ce dans les deux mois précédant l’examen du budget primitif, pour les communes de 3 500 habitants et plus. Le DOB n’a aucun caractère de décision, mais fait néanmoins l’objet d’une délibération, afin que le représentant de l’Etat s’assure du respect de la loi.

Le DOB permet :

- de présenter à l’assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif, le contexte national et international étant évoqué,
- d’informer sur la situation financière de la collectivité et les perspectives budgétaires,
- de présenter les actions mises en œuvre.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelles organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a renforcé le rôle du DOB. Les dispositions nouvelles consacrent et renforcent son cadre légal tel que prévu actuellement par le CGCT et tel qu’il a été précisé par la jurisprudence administrative :

- la transmission obligatoire du rapport sur le DOB aux communes membres de l’EPCI : meilleure concertation de toutes les parties sur les décisions à prendre en matière financière et fiscale.
- le DOB doit porter sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette.

Le DOB représente, pour chaque collectivité, un outil pour anticiper sur le moyen terme de ses marges de manœuvre et de ses capacités, en matière d’autofinancement, d’endettement et d’investissement.

Le présent document abordera donc successivement :

- le contexte socio-économique et l’environnement général,
- l’analyse de la situation financière et fiscale de la commune : données et ratios généraux, fiscalité, prospective et endettement pour le budget ville.

2 – ANALYSE ECONOMIQUE

SITUATION MACROECONOMIQUE ET BUDGETAIRE

Contexte international

- L'Union Européenne a suspendu le pacte de stabilité et de croissance, permettant une sortie des critères de déficit et d'endettement publics, afin de **financer la relance post COVID**.
- Un accord sur le Brexit a été entériné et est effectif au 31/12/2020.
- Le changement de Président américain a été favorablement accueilli par les bourses.

Contexte national

- La crise sanitaire a conduit à une **contraction du PIB** sans précédent en temps de paix (-11 % sur 2020). Un rebond est attendu en 2021, sans pouvoir rattraper les pertes de 2020.
- Le déficit public attendu est de **-10,20 %** en 2020, estimé à -6,70 % en 2021.
- C'est l'incertitude qui règne en matière de prévisions ; à ce jour, celles-ci fluctuent entre scénario pessimiste et scénario favorable.

Les finances locales des budgets communaux : bilan et perspectives

Retour sur le mandat 2014-2019

L'analyse de la période montre que l'ensemble des budgets communaux a souffert **des fortes baisses des dotations (-20 %)** mais a réussi à **limiter le recours à la fiscalité, en maîtrisant**, de façon parfois radicale, **ses dépenses de fonctionnement**. Cet effort de gestion (sur les dépenses de personnel, les subventions, les frais généraux et les frais financiers) a permis de préserver l'autofinancement, qui résiste, tout en étant moins bon.

Pour autant, les dépenses d'investissement de ce mandat sont en net retrait par rapport aux précédents, ce qui a permis de stabiliser la dette.

Quant à l'exercice 2020

2020, marqué par la crise sanitaire et économique qui en découle, sera une année de fragilisation des comptes locaux : **l'épargne brute des collectivités locales se replierait de façon inédite** (-18,10 %), pour atteindre 32,2 milliards d'euros. Le bloc communal va connaître une contraction majeure de ses marges de manœuvre. **L'épargne brute pourrait baisser d'un tiers.**

Baisse combinée des impôts et des recettes tarifaires, soit une baisse totale de 2 % ; baisse des TADM (droits de mutation à titre onéreux) ou du versement mobilités, baisse des impôts économiques avec un décalage en 2021 et un effet de traîne en 2022 (l'Etat reverse l'année qui suit aux collectivités des impôts récoltés auprès des entreprises). Baisse considérable des produits de services, du domaine et des ventes.

En termes de dépenses, celles-ci ont été impactées par la crise sanitaire : **soutien aux acteurs économiques et associatifs, dépenses sanitaires** (masques, gel, aménagements divers,...) surcoûts sur les chantiers, coûts des services non rendus, masse salariale assumée à plein (pas de chômage partiel pour les collectivités). En parallèle, des dépenses n'ont pas eu lieu : fluides non consommés, alimentation, ...

La baisse anticipée de l'investissement est amplifiée par le contexte : décalage des élections municipales, interruption et report des chantiers (avec des surcoûts entre 5 et 10 % pour respecter les consignes sanitaires), réorientation des crédits sur le soutien aux entreprises. Les dépenses d'investissement des collectivités diminueraient de 5,8 % et s'élèveraient à 56,9 milliards d'euros. La dette des collectivités locales serait en hausse pour soutenir les territoires et atteindrait 176,1 milliards d'euros fin 2020, soit 7,9 % du PIB.

La Cour des Comptes, dans un rapport paru en décembre 2020, estime que la crise sanitaire impactera de manière inégale les différentes catégories de collectivités. Parmi les collectivités particulièrement exposées, on trouve les communes touristiques, celles supportant **les charges de centralité** et les autorités organisatrices des mobilités.

Projection sur l'année 2021 qui réserve de nombreuses inconnues

Tout d'abord, les effets de la Covid-19 et de la crise économique consécutive ne devraient pas de dissiper à court terme, leur traduction sur les dépenses sociales ou sanitaires étant appelées à perdurer.

Ensuite, le bouleversement fiscal que provoquent **la suppression de la taxe d'habitation et les modalités de son remplacement**, mais aussi la réduction des impôts dits « de production » (dans le cadre du plan de relance), modifie la nature des stratégies financières locales assises sur la notion d'impôts local et sur le pouvoir de taux des collectivités. **Cela crée des recettes dépendant de la conjoncture nationale, déterritorialisées et restreint toute politique fiscale au seul impôt sur le foncier bâti.**

Enfin, la réforme des indicateurs de péréquation risque de se révéler douloureuse.

Pour autant, les collectivités sont parties prenantes du **plan de relance avec trois priorités** :

- **la transition écologique** (rénovation thermique des bâtiments publics,...) (30 milliards d'euros),
- **la compétitivité** (34 milliards d'euros dont 20 financeront la baisse des impôts de production sur deux ans)
- **et la cohésion sociale territoriale** (36 milliards d'euros).

Le plan de relance sera territorialisé et fera l'objet de contractualisation (contrats de plan Etat-régions, **contrats de relance et de transitions écologiques**). Toutefois, la Cour des Comptes a pointé des incertitudes quant à la capacité des collectivités à participer à ce plan de relance, suite à la dégradation des finances en 2020.

Auparavant dans l'urgence, l'Etat a déployé un soutien financier immédiat : sous forme d'avances sur recettes fiscales et sur les dotations d'Etat, afin de sauvegarder leur trésorerie. Grâce à une dérogation aux règles comptables, les collectivités peuvent par ailleurs étaler sur 5 ans les dépenses exceptionnelles exigées par la crise, donc financer par l'emprunt l'achat de matériels de protection, le nettoyage des locaux ou encore les subventions d'équilibre versées à des structures locales. De plus, la 3^{ème} loi de finances rectificative pour 2020 prévoit 5,2 Mds d'euros au profit des collectivités les plus affectées par la crise. Un « filet de protection budgétaire » est ainsi déployé pour préserver les recettes fiscales et redevances domaniales du bloc communal. Il a pour but de compenser automatiquement les pertes liées par exemple au versement mobilité, ou encore à la taxe de séjour.

Projet de loi de finances 2021 et réforme fiscale

1) Suppression de la taxe d'habitation (TH)

Depuis 2020, 80 % des français ne paient plus de TH et ils seront 100 % en 2023 ; la TH demeure cependant sur les résidences secondaires. (Rappel : la TH représente 37 % des recettes de fonctionnement du budget communal).

A partir de 2021, cette recette sera compensée par l'affectation de ressources dynamiques, avec pour année de référence **l'année 2017** (les hausses de TH de 2018 et 2019 ne seront donc pas compensées).

- Les communes récupèrent **la fraction de TFB** (Taxe sur le Foncier Bâti) du Département et conservent donc une ressource avec un pouvoir de taux.
- Les EPCI récupèrent une fraction de TVA nationale. Ils perdent donc un levier fiscal important et sont soumis à une ressource très volatile, dépendant de la situation économique nationale.



2) Baisse des impôts de production

Une baisse des 10 milliards d'euros des impôts est prévue :

- Suppression de la part régionale de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) qui représente à ce jour 7,25 Mds d'euros, soit 50 % de la CVAE totale du territoire).
- Le plafonnement de la CET (Contribution Economique Territoriale) en fonction de la valeur ajoutée est abaissé de 3 % à 2 %.
- Réduction de moitié des cotisations d'impôts fonciers (valeurs locatives) pour environ 32 000 entreprises industrielles : soit une baisse de 1,75 Mds € pour la CFE et 1,54 Mds € pour la TFB.

Ces baisses, qui impactent directement les recettes des communes et EPCI, seront compensées par un dégrèvement financé par l'Etat.

3) Stabilisation des concours financiers de l'Etat

- **DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) figée en 2021.**
- Maintien de la **DSIL** (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) à hauteur de 570 M€ et de la DETR à 1,046 Mds€ ?
- **Abondements en DSU** (Dotation de Solidarité Urbaine), **en DSR** (Dotation de Solidarité Rurale) **et DNP** (Dotation Nationale de Péréquation, y compris pour les départements), restent **identiques à ceux de 2020**.
- Abondements de 30 M€ de l'enveloppe de dotation d'intercommunalité, soit une enveloppe globale de 1,623 Mds€.
- L'enveloppe globale **du FPIC** (Fonds national de Péréquation des ressources intercommunales et communales) toujours **maintenue à 1Md€**.
- **Application progressive de l'automatisation du FCTVA** (fonds de compensation de la TVA) à partir de 2021 et jusqu'en 2023. L'automatisation sera mise en place pour les collectivités qui perçoivent le FCTVA l'année de réalisation de la dépense.

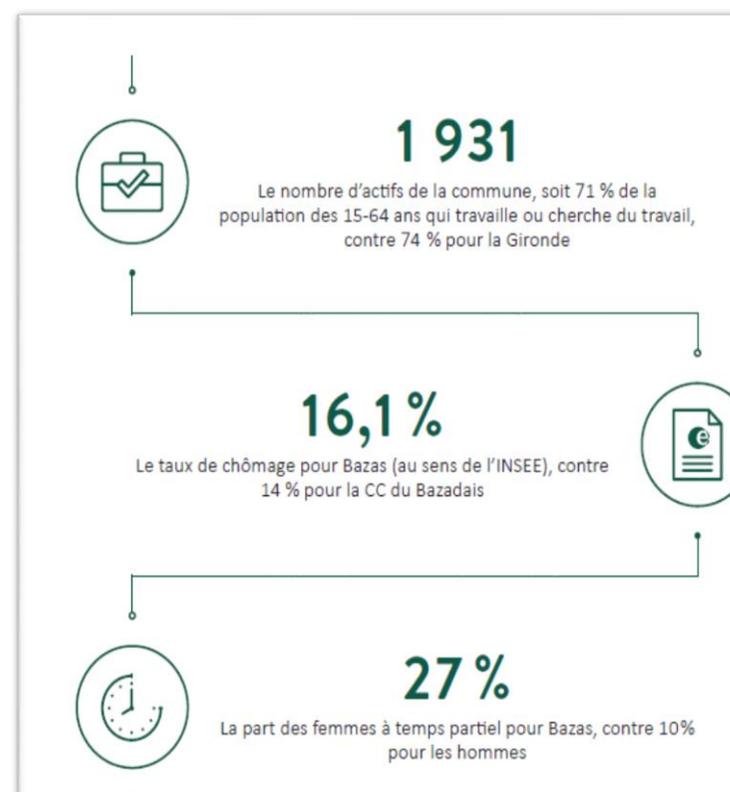
La mission Cazeneuve préconise qu'un plan de « relance territorialisée » soit au cœur du nouveau pacte financier entre l'Etat et les collectivités avec des « objectifs de dépenses d'investissement ».

BAZAS EN QUELQUES CHIFFRES...

DEMOGRAPHIE



EMPLOI



FAMILLES



76

Le nombre de 0-3 ans pour Bazas, soit 1,6% de la population contre 3,3% en France métropolitaine

1 340

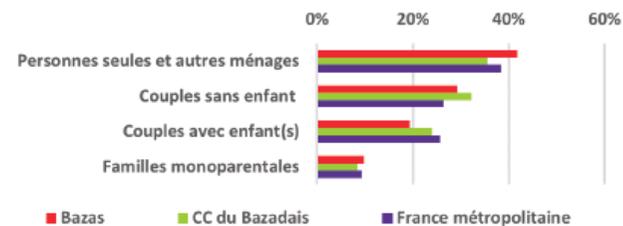
Le nombre de familles avec enfants de la commune, contre 1 275 en 2007



19 %

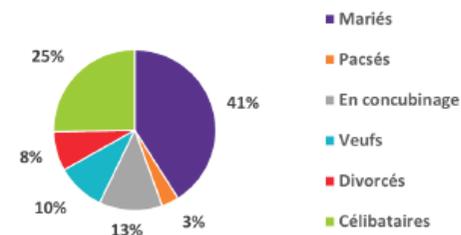
La part des 0-18 ans au sein de la population de la commune, contre 22 % pour la Gironde

RÉPARTITION DES MÉNAGES PAR TYPE



Source : INSEE, 2017

PERSONNES DE 15 ANS OU PLUS PAR STATUT MARITAL



Source : INSEE, 2007-2017

SENIORS



SANTÉ ET HANDICAP



LES REVENUS...



PART DES FOYERS FISCAUX IMPOSÉS



Source : Direction Générale des Finances Publiques, 2018

LOGEMENT



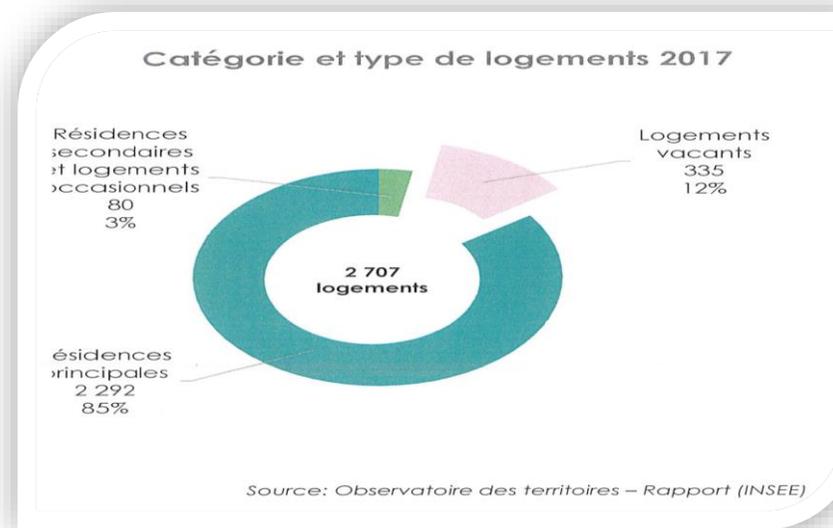
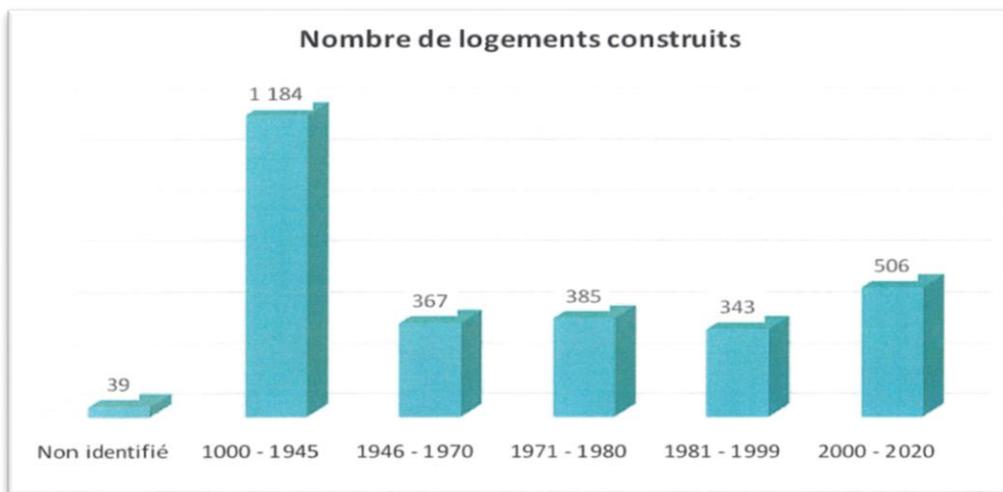
15 ANS

L'ancienneté moyenne d'emménagement dans le logement pour Bazas, contre 14 pour la Gironde

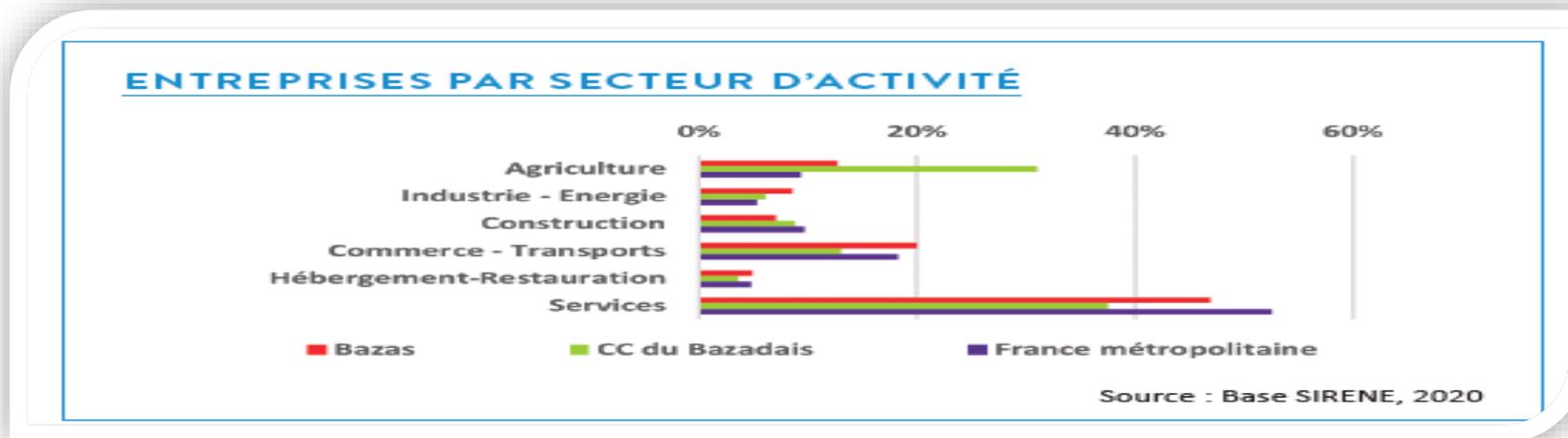
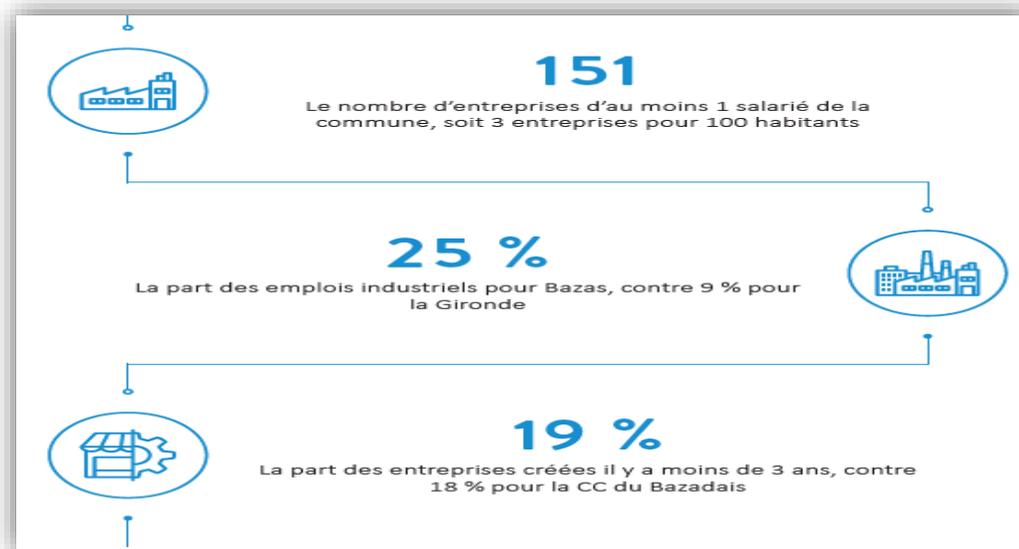


12 %

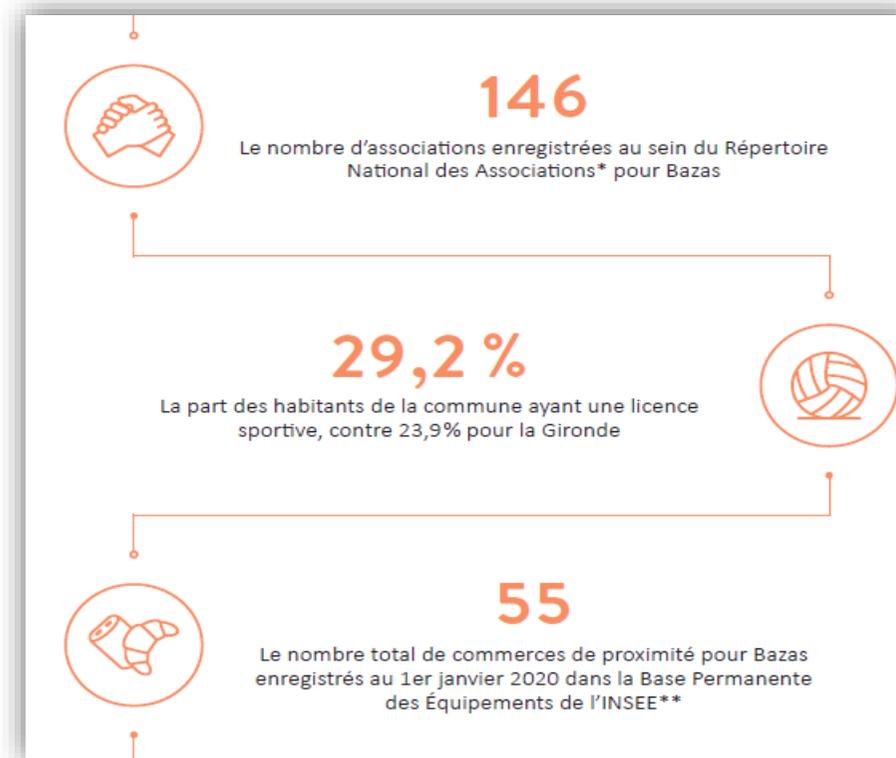
Le taux de logements vacants (8% pour la France) de la commune, soit un total de 335 logements sur les 2 707 que compte Bazas



LES ENTREPRISES...



LA VIE LOCALE...



3 - LE CONTEXTE FINANCIER DU BUDGET DE LA COMMUNE

1) Analyse des résultats 2018 – 2020

Les résultats entre recettes et dépenses de fonctionnement chutent d'environ 327 000 €. L'impact de la crise sanitaire est perceptible sur l'ensemble de l'activité 2020. Les recettes se contractent de 2,25 % malgré la bonne tenue des recettes de la fiscalité et des prévisions pendant que les dépenses baissent de 4,71 %.

Les effets de la crise sont notables mais les économies ne compensent pas la perte globale des recettes de l'exercice 2020 ; Les prévisions de 2021 seront à ajuster de nouveau dès lors que le contexte sanitaire le permettra.

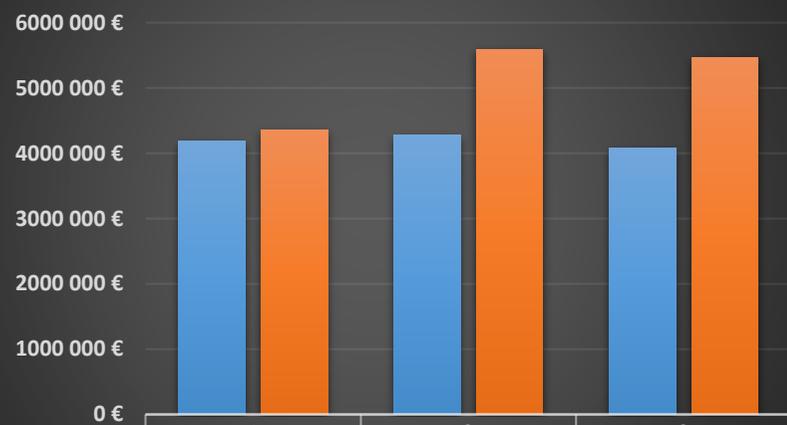
La section d'investissement en Dépenses se solde par l'achèvement des opérations d'investissement structurantes (polyèdre, parking du collège) avec un taux de réalisation de 73 %.

Les recettes d'Investissement représentant le solde des subventions obtenues sur les chantiers « polyèdre, piscine » sont reprises à l'exercice 2021 au titre des restes à réaliser.

La section d'investissement est pour 2020 de nouveau excédentaire. L'année 2020 n'aura pas fait l'objet d'un recours à l'emprunt et les dépenses contenues ont permis le remboursement à 60 % de l'emprunt « relais TVA ».

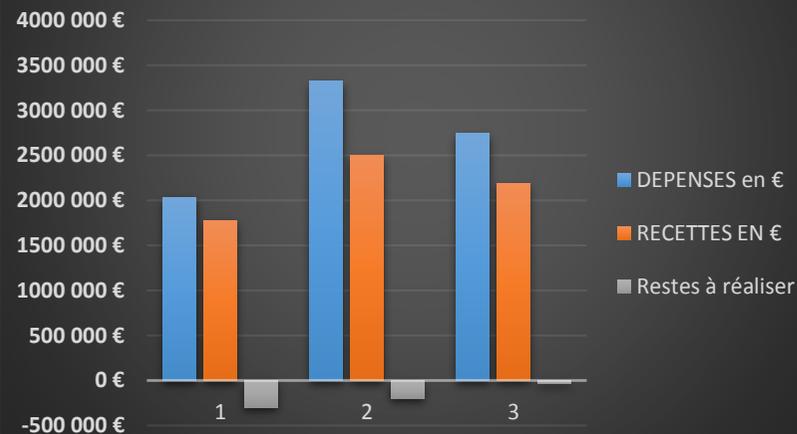
	2018	2019	2020	Variation en% 2019/2020
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES en €	4 180 526 €	4 278 112 €	4 076 609 €	-4.71%
RECETTES EN €	4 355 098 €	5 594 690 €	5 469 073 €	+2.25%
SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES en €	2 036 034 €	3 322 177 €	2 740 812 €	-17.50%
RECETTES EN €	1 775 259 €	2 494 930 €	2 188 532 €	-12.28%
Restes à réaliser	-297 423 €	-196 193 €	-34 339 €	-82.50%

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES -RECETTES 2018- 2020



■ DEPENSES en €	4 180 526 €	4 278 112 €	4 076 609 €
■ RECETTES EN €	4 355 098 €	5 594 690 €	5 469 073 €

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES - RECETTES 2018 -2020



2) Analyse des résultats 2020

Section de FONCTIONNEMENT

❖ Les DEPENSES de fonctionnement :

Les dépenses courantes sont en baisse de 3,10 % sur la période 2018-2020 et de 5,49 % en 2020 ; pour l'exercice 2020, et du fait de la crise sanitaire il est à noter :

- ♦ une inflation proche de 0,5 %
- ♦ une consommation des fluides en baisse en raison des fermetures des bâtiments et équipements communaux
- ♦ Des prestations extérieures, des maintenances réduites de 10 %
- ♦ La baisse des repas de cantine en raison de la période de confinement
- ♦ La consommation des carburants et des combustibles également en baisse
- ♦ Les coûts associés aux évènements associatifs réduits.

En parallèle, le contexte sanitaire a supposé l'achat exceptionnel de produits et matériels spécifiques (COVID + 32 000 € : produits désinfectants, gel, masques,...).

En comparaison avec 2020, les charges générales prévues en 2021 devront rester prudentes et le montant des prévisions devra être construit en prenant compte :

- ♦ les valeurs des coûts nécessaires à une crise sanitaire qui perdure,
- ♦ un monde associatif en difficulté,
- ♦ la nécessité d'entretenir plus de 38 000 m² de bâtiments et d'équipements communaux ;
- ♦ l'engagement dans les projets de transition écologique
- ♦ la dynamisation du commerce
- ♦ l'adaptation aux numériques...

Par ailleurs, des efforts constants de gestion seront demandés aux services pour réduire certaines charges variables (optimisation des déplacements, achats de stocks optimisés, achats par groupement de commandes,...).

Néanmoins, plusieurs interrogations demeurent pour 2021 : devenir du contentieux CLECT et sa provision budgétaire, besoins en matériel induits par la Covid-19, la poursuite des activités et manifestations diverses culturelles et sportives.

ZOOM... A retenir

Dépenses de FONCTIONNEMENT

Répartition des charges par service

Culture-patrimoine	7 %
Administration (service population – Police municipale – urbanisme)	14 %
Activités/équipements sportifs	21 %
Ecoles	28 %
Techniques (voirie –bâtiments)	30 %

Chapitre charges courantes :
29 % Charges générales

Les principaux postes de dépenses

Impôts	2 %	-5 % – rappel dégrèvements
Fêtes - communication	7 %	-116 % – absence manifestations
Entretien flotte	10 %	-17 % – impact Covid-19
Ecoles	11%	- 21% -baisse de repas*
Bâtiments	20 %	-33 % - sinistre Centre Marcel Martin 2019
Fluides	26 %	-10% - impact crise sanitaire (fermeture bâtiments communaux

**Hors fluides-assurance*

Chapitre charges Personnel : 55 % de la
dépense générale

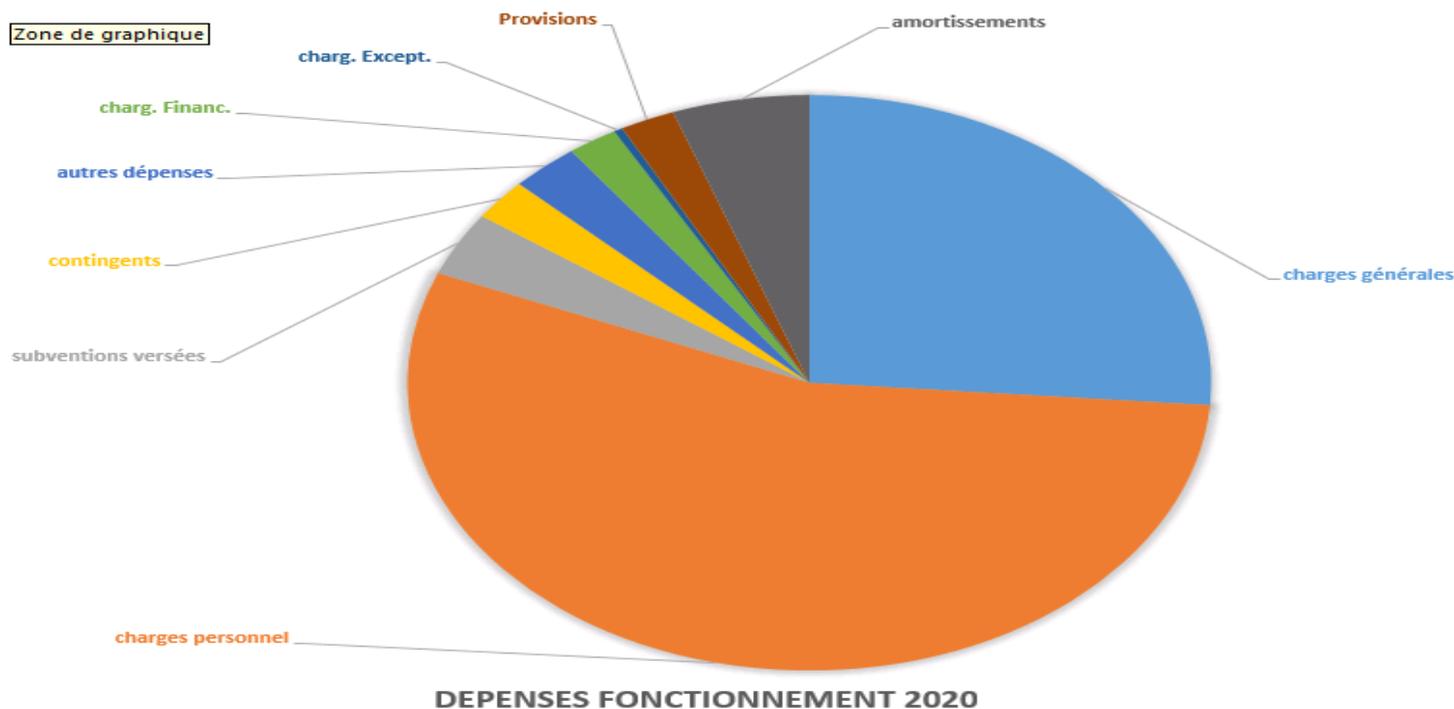
Part rémunération principale (titulaires)	55 %	+4 % – titularisation contractuels du polyèdre + arrêts maladie+ revalorisations statutaires
Par rémunération non- titulaires	13%	+11 % - impact Covid-19 service Ecoles

En restant prudent, la prévision au titre des charges générales pourrait être de 10 % supplémentaire pour 2021.

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT 2018	MONTANT 2019	MONTANT 2020	Ratios 2020 en% des charges	Variation en% 2018/2020
11	charges générales	1 186 231 €	1 325 798 €	1 068 017 €	26.24%	-9.97%
12	charges personnel*	2 233 073 €	2 148 781 €	2 238 393 €	55.00%	0.24%
65	subventions versées	165 680 €	182 051 €	146 264 €	3.59%	-11.72%
65	contingents	92 458 €	93 427 €	94 300 €	2.32%	1.99%
65	autres dépenses	98 766 €	121 579 €	112 181 €	2.76%	13.58%
TOTAL DEPENSES COURANTES		3 776 208 €	3 871 636 €	3 659 155 €	89.91%	-3.10%
66	charges financières	104 308 €	91 185 €	82 013 €	2.02%	
67	charges exceptionnelles	90 €	215 151 €	14 501 €	0.36%	
68	Provisions	0 €	0 €	90 000 €	2.21%	
TOTAL DEPENSES REELLES		3 880 517 €	4 177 972 €	3 845 669 €	4.58%	
042	dotation aux amort.	279 936 €	91 523 €	224 286 €	5.51%	
TOTAL DEPENSES 2019		4 160 453 €	4 269 495 €	4 069 955 €	100.00%	-2.18%

* déduction faite des remboursements maladie





844€
Le potentiel financier/habitant contre 868 € pour les communes de même strate

766€
Les dépenses réelles de fonctionnement par habitant contre 1 218 € pour les communes de même strate

444€
Les charges de personnel par habitant contre 576 € pour les communes de la même strate, représentant 55% de la dépense globale

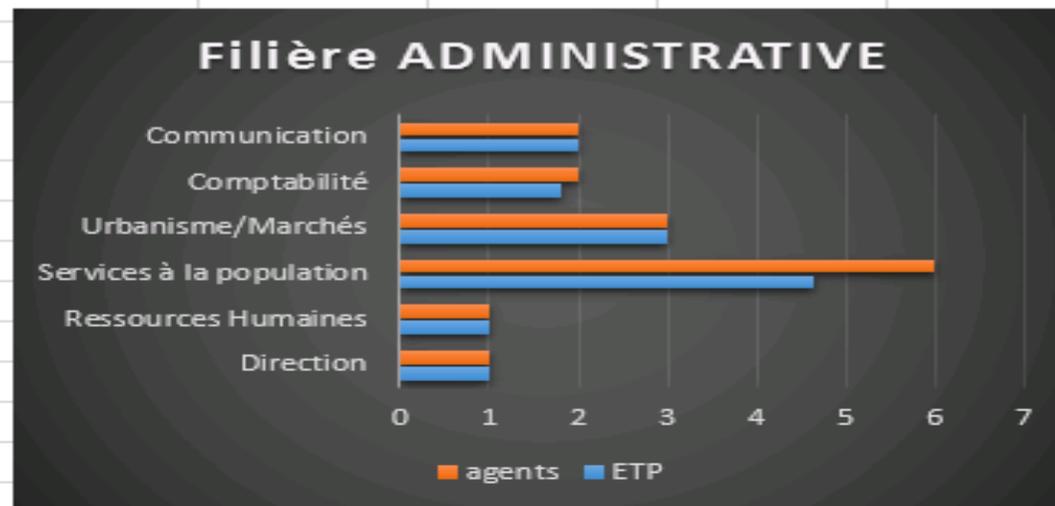
Les charges de personnel représentent 55 % de la dépense générale (52 % strate nationale), maîtrisée sur la période 2018 – 2020, en hausse de 4,17 % en 2020, dues aux augmentations statutaires, réglementaires fixes et obligatoires (augmentation mécanique au GVT dont le PPCR, des cotisations retraites, ...). La crise sanitaire a eu un impact non négligeable, notamment par le déploiement d'un personnel supplémentaire sur les écoles, la piscine, les personnels placés en autorisation spéciale d'absence mais aussi « vulnérables », le maintien des salaires des agents « confinés » sans possibilité de recours au télétravail sans contrepartie de recours au chômage partiel ou d'aides.

Tableau des emplois : 2019 – 2020 et projection 2021

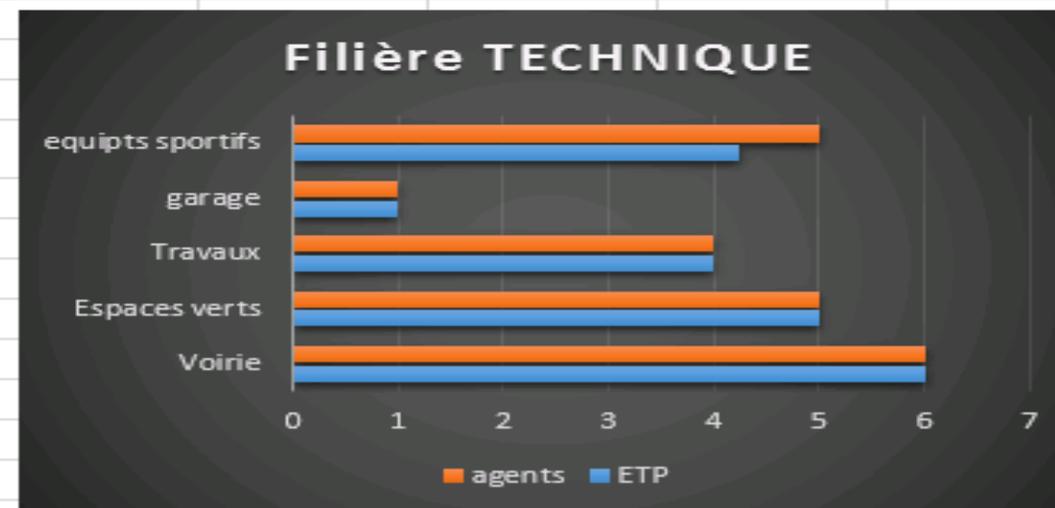
- ❖ *Le principe de parité est atteint (51 % femmes 49 % hommes)*
- ❖ *la moyenne d'âge est de 47 ans (contre 44 sur le Plan National et 47 en Gironde),*
- ❖ *25 % de l'effectif a une ancienneté supérieure à 15 ans*
- ❖ *Le nombre d'ETP en légère hausse en 2020 pour tenir compte de la régularisation d'agents auparavant à TNC,*
- ❖ *le nombre d'agents en 2021 en légère baisse suite au non remplacement systématique des départs en retraite, et à l'externalisation de prestations d'entretien (ESAT, chantier d'insertion, solidaire, ...)*

➤ **Etat du personnel par filière - 2020**

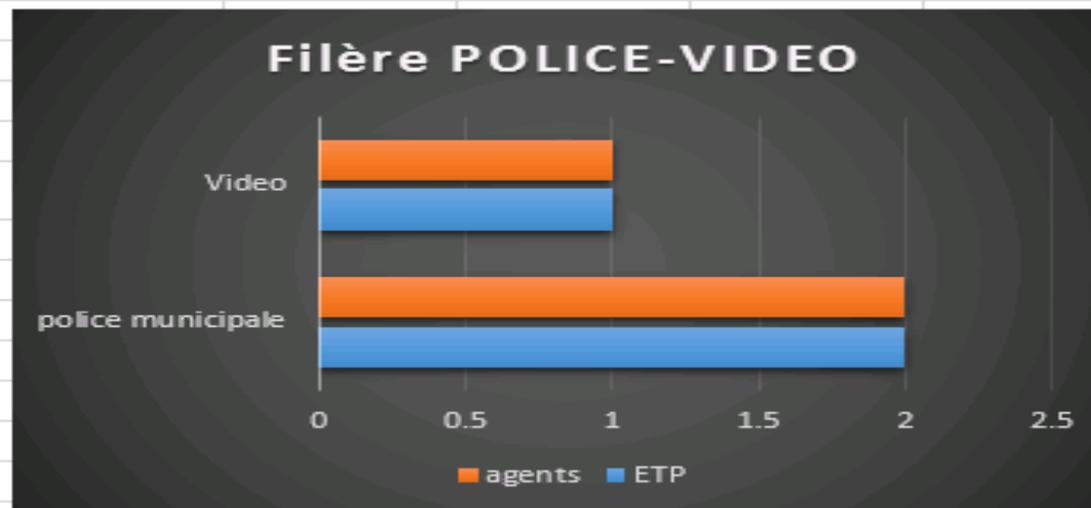
FILIERE ADMINISTRATIVE	ETP	agents
Direction	1	1
Ressources Humaines	1	1
Services à la population	4.65	6
Urbanisme/Marchés	3	3
Comptabilité	1.8	2
Communication	2	2
Sous-total.....	13.45	15



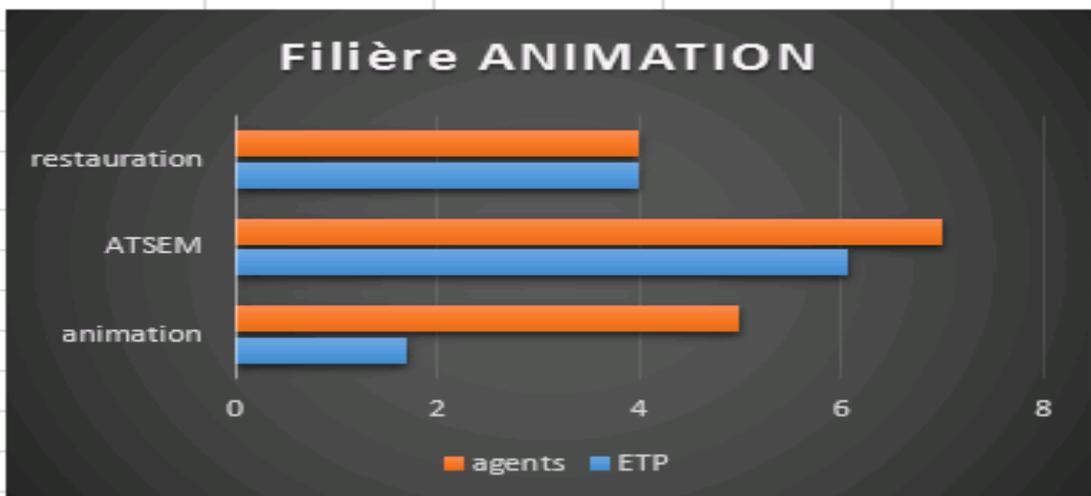
FILIERE TECHNIQUE	ETP	agents
Voirie	6	6
Espaces verts	5	5
Travaux	4	4
garage	1	1
equipts sportifs	4.24	5
Sous-total.....	20.24	21



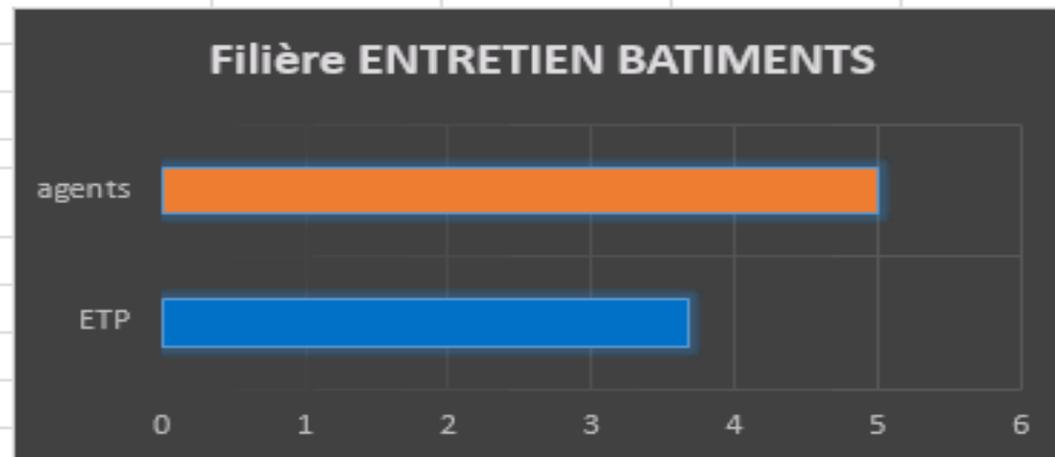
FILIERE POLICE-SECURITE	ETP	agents
police municipale	2	2
Video	1	1
Sous-total.....	3	3



FILIERE ANIMATION	ETP	agents
animation	1.71	5
ATSEM	6.06	7
restauration	4	4
Sous-total.....	11.77	16



FILIERE ENTRETIEN BATIMENTS	ETP	agents
entretien	3.68	5
Sous-total.....	3.68	5



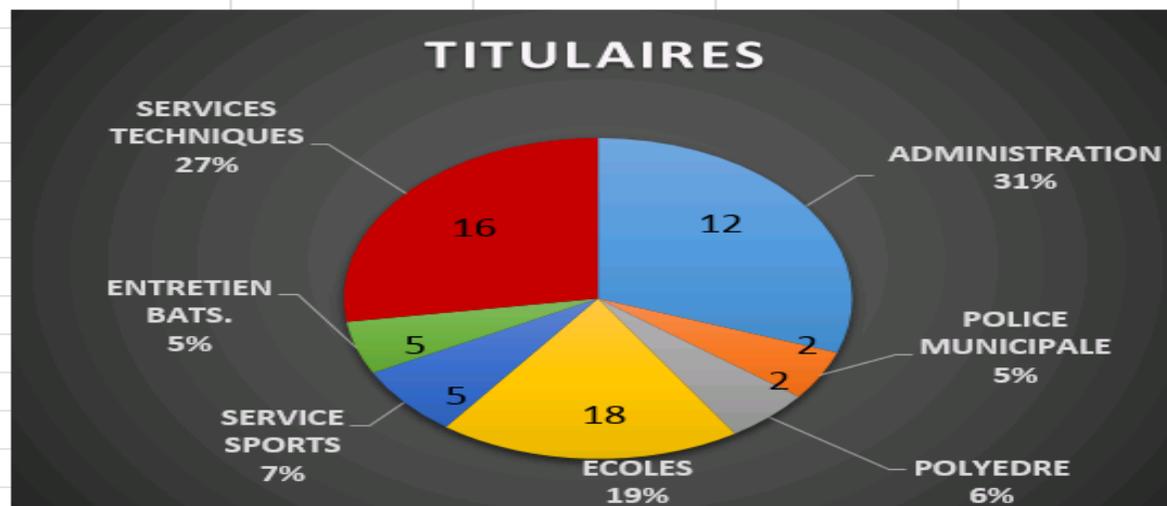
FILIERE CULTURE- POLYEDRE	ETP	agents
culture	1	1
POLYEDRE	5	5
Sous-total.....	6	6



Sont comptabilisés les agents en CLM

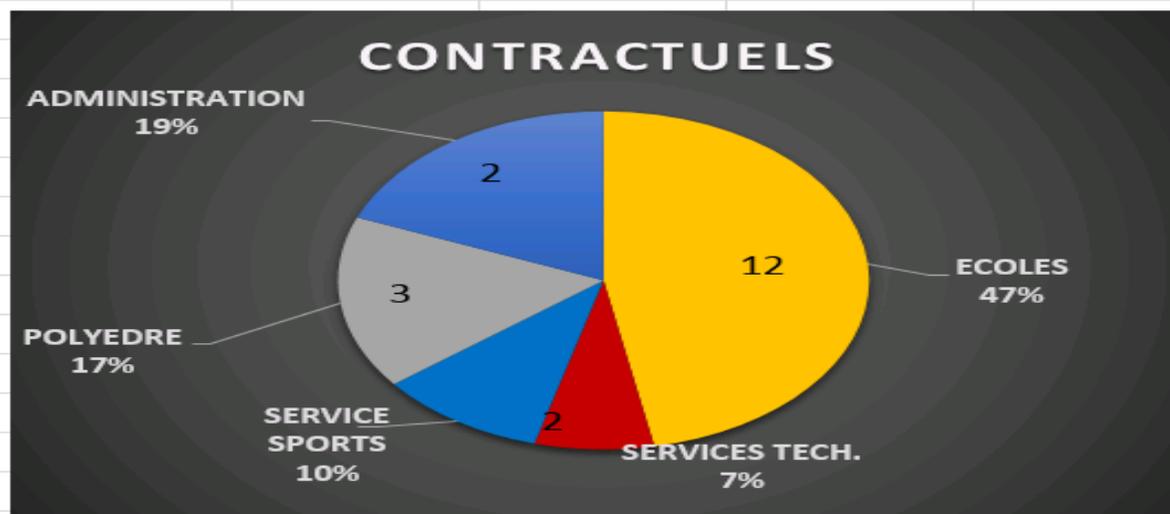
- ❖ Conformément au décret du 24 juin 2016 relatif au contenu et aux modalités de publication de transmission du ROB, les éléments de salaires sont les suivantes :

Services	TBI + Charges
ADMINISTRATION	631 882 €
POLICE MUNICIPALE	103 549 €
POLYEDRE	112 772 €
ECOLES	399 020 €
SERVICE SPORTS	147 218 €
ENTRETIEN BATS.	110 867 €
SERVICES TECHNIQUES	566 262 €
Total général...	2 071 570 €



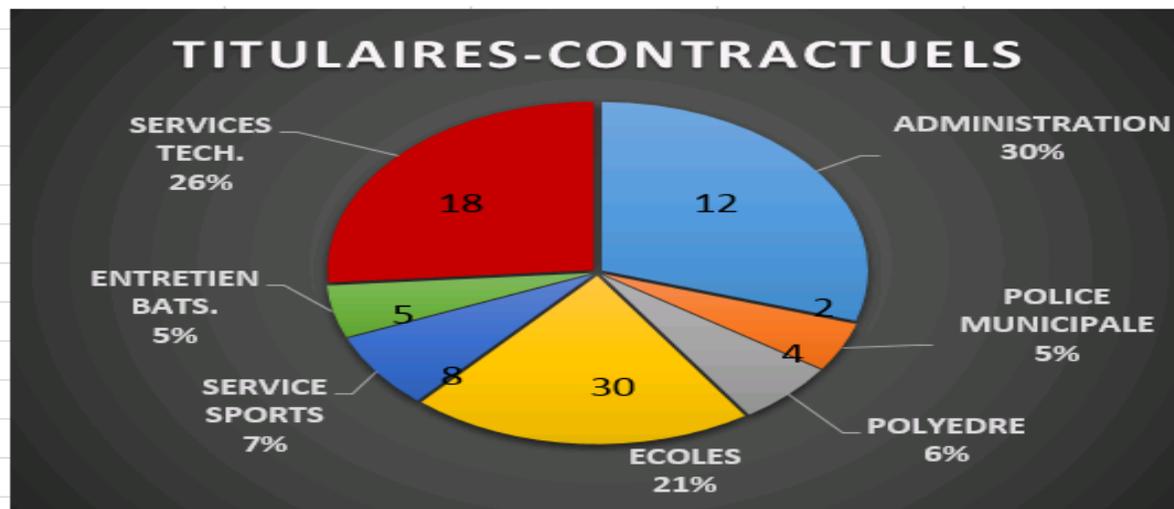
Sont comptabilisés les agents en CLM

Services	TBI + Charges
ECOLES	59 572 €
SERVICES TECH.	9 212 €
SERVICE SPORTS	13 057 €
POLYEDRE	21 081 €
ADMINISTRATION	24 011 €
Total général...	126 933 €



Nbre d'agents	34
Nbre heures	6849

Services	TBI + Charges
ADMINISTRATION	655 893 €
POLICE MUNICIPALE	103 549 €
POLYEDRE	133 853 €
ECOLES	458 592 €
SERVICE SPORTS	160 275 €
ENTRETIEN BATS.	110 867 €
SERVICES TECH.	575 474 €
Total général...	2 198 503 €



L'effort de gestion continue sur la masse salariale par :

- ♦ Le remplacement non systématique des départs à la retraite,
- ♦ Le recours aux emplois aidés en perspective de recrutement à venir,
- ♦ Réorganiser les services pour plus d'efficacité
- ♦ Réduction des heures supplémentaires (technique)
- ♦ Alignement du temps de travail annualisé (écoles, police municipale,...)
- ♦ Mutualisation ou externalisation de service (informatique, entretien,...)
- ♦ Amélioration de la formation
- ♦ Appui aux pratiques professionnelles

En 2021, la masse salariale devrait subir une hausse contenue de 1,5 %.

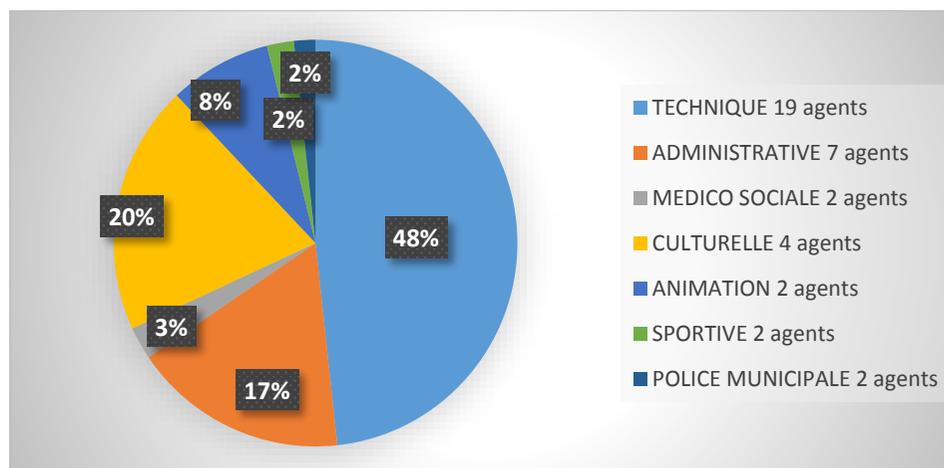
➤ **Temps de travail :**

89 % des agents communaux titulaires sont à temps complet (70 % en Gironde) et 11 % des contractuels à TNC.

➤ **La formation :**

38 agents ont suivi une formation répartie sur 116 jours de formation, soit 48 % des agents techniques, 17 % administratifs, Sauveteur-secouriste du travail (SST), Certiphyto, habilitation électrique, tronçonnage, informatique, élections, animations culturelles, sont les principales formations suivies.

FILIERE	Nombre agents	jours formation	heures formation	COUT
TECHNIQUE	19 agents	56	352	5020
ADMINISTRATIVE	7 agents	20	122	
MEDICO SOCIALE	2 agents	3	21	
CULTURELLE	4 agents	23	140	
ANIMATION	2 agents	9.5	52	
SPORTIVE	2 agents	2.5	16	
POLICE MUNICIPALE	2 agents	2	14	250
TOTAL	38	116	717	5270



➤ **La promotion** : On note 32 avancements de grade en 2020 dont 3 avancements de grade et 29 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon.

➤ **L'absentéisme**

Type absentéisme	2019	2020
Maternité	1,96 %	4,21 %
Maladie ordinaire / AT	27,11 %	37,06 %
CLM/CLD	61,8 %	62,9 %

En moyenne, 28,5 J/agent d'absentéisme en 2018, 33,12 en 2019 et 15,5 en 2020 pour les CMO « compressibles » contre 24 jours pour le Département, et 25,8 jours pour l'échelon national. L'impact des arrêts pour longue maladie ou longue durée (arrêts supérieurs à 3 ans) représente 23,5 j./agent/an en 2018 - 37,11 j./agent/an en 2019 et 26,48 j./agent/an en 2020 pour la collectivité et se traduit pour partie par l'augmentation de la masse salariale au titre des remplacements.

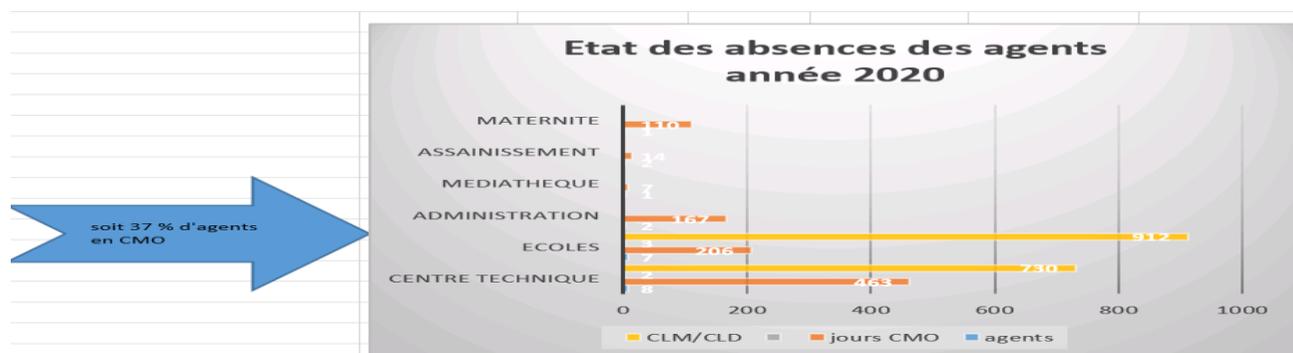
Les emplois les plus exposés en terme de pénibilité sont particulièrement impactés (école – technique).

NB : les CMO, CLM et CLD ne sont pas couverts par la garantie assurance statutaire. Pour compenser ces dépenses, la collectivité provisionne au chap. 022 – dépenses imprévues. L'absentéisme concerne pour partie les agents âgés de + de 50 ans.

En 2020 : 2 agents en CLM ont été radiés pour mise en retraite invalidité 1 par licenciement pour inaptitude physique.

En 2021 : 1 agent sera licencié pour inaptitude physique et 1 agent pour mise en retraite invalidité.

	agents	jours CMO		CLM/CLD
CENTRE TECHNIQUE	8	463	2	730
ECOLES	7	206	3	912
ADMINISTRATION	2	167		
MEDIATHEQUE	1	7		
ASSAINISSEMENT	2	14		
MATERNITE	1	110		
TOTAL	21	967	5	1642
				2609



➤ **Rémunérations – cotisations**

La durée effective de travail est de 36 h hebdomadaires depuis 2008 partiellement annualisée (agents des écoles). Les charges de personnel représentent 55 % de la dépense totale. Elles ont été contenues tout en tenant compte des avancements d'échelon, de grade, PPCR, RIFSEEP, caisse de retraite, CGG, GVT, de la refonte des grilles indiciaires, le recours aux agents contractuels pour pallier les absences (congés et arrêt maladie, autorisation spéciale d'absence (ASA suite au Covid)).

Les remplacements ont été assurés par 34 agents en 2020 (19 en 2019, 28 en 2018) :

	2017	2018	2019	2020
Nombre agents	14	28	19	34
Nombre d'heures	5910	6631	5335	6848
ETP	3,6	4,12	3,31	4,26

Le recours aux contractuels pallie l'absence d'agents titulaires en congé maladie (CMO, CLM, CLD) ainsi que pour les écoles particulièrement impactées par la nécessité de renforcer les protocoles sanitaires.

REPARTITION PAR SERVICE DES AGENTS

Répartition par service	2017	2018	2019	2020
Administration	0 %	0 %	0 %	28 %
Ecoles	60 %	60 %	46 %	46 %
Piscine	0 %	11 %	20 %	10 %
CTM	5 %	19 %	17 %	7 %
Divers (polyèdre)	2 %	0 %	17 %	16 %

Recrutements en 2021 :

Suite départ retraite :

- 1 agent administratif – service de l'urbanisme
- 1 agent technique – services techniques

En complément :

- ½ poste agent comptable
- ½ poste aux équipements sportifs
- 1 poste à la coordination des écoles
- 1 chargé de mission PVD
- Saisonniers pour la piscine
- Contractuels remplacement écoles et CTM

En 2020 :

- 1 attachée par voie de mutation (Polyèdre)
- 1 assistant de conservation du patrimoine (*remplacement suite départ agent pour convenances personnelles*)
- 1 adjoint du patrimoine TC (*remplacement suite à une demande de reclassement*)
- 1 adjoint d'animation TNC sur pause méridienne de l'école élémentaire

En 2021, le chapitre « masse salariale » devrait s'approcher de 2 195 000 € en hausse par rapport à 2020.

Les augmentations attendues seront dues :

- Augmentation automatique des salaires (environ 7 000 € : GVT,...) ;
- Augmentation du SMIC de 0,99 % et mise en place de la prime de précarité +10 % pour les contractuels ;
- Prise en compte d'une réserve pour indemnités de licenciement (4 000 €) ;
- Recrutement supplémentaire d'un chargé de mission dans le cadre du programme PVD (financé à 75 %), d'un demi-poste ETP administration/finances ;
- Radiation de 2 agents en CLM ;
- 2 départs en retraite : 1 ETP en urbanisme, 1 ETP au CTM (contrat aidé) ;
- Chantier école : insertion – entretien EV ;
- Le passage à temps plein de deux agents à TNC.

Au niveau des titulaires : des dépenses supplémentaires de 45 000 € pour un montant total de 2 113 500 € en 2021 soit une revalorisation de 2 %.(Pour rappel en 2020, la masse salariale s'élevait à 2 071 570 €).

Au niveau des contractuels : la prévision 2021 porte principalement sur les agents saisonniers (piscine, fonctionnement des écoles et du Centre Technique) pour un total de 80 000 € (126 933 € en 2020). Cette baisse s'explique par la titularisation d'un agent contractuel en 2020 (polyèdre principalement), mais il convient d'être prudent dans la prévision en raison des incertitudes sur les remplacements des congés maladie notamment.

A noter que certaines des augmentations seront compensées par :

- Le cofinancement (Département, DRAC, Etat) de postes tels que coordonnateur sportif, agents d'animation du polyèdre, chargé de mission PVD
- Des efforts de gestion sur les remplacements prioritairement pour certains services soumis à la réglementation (par exemple : taux d'encadrement à la pause méridienne des écoles)
- La polyvalence du personnel par l'accès à la formation
- La mutualisation de certains services (informatique, chargé mission PVD, agents des écoles).

➤ **Les subventions et autres charges :**

La crise sanitaire a stoppé la vie associative et plusieurs évènements n'ont pas pu se réaliser. La totalité des subventions a été versée à l'identique des subventions versées en 2019, à l'exception des subventions dites « exceptionnelles », la subvention d'équilibre attribuée partiellement au CCAS et au comité des fêtes.

Les charges financières baissent régulièrement.

❖ Les RECETTES de fonctionnement :

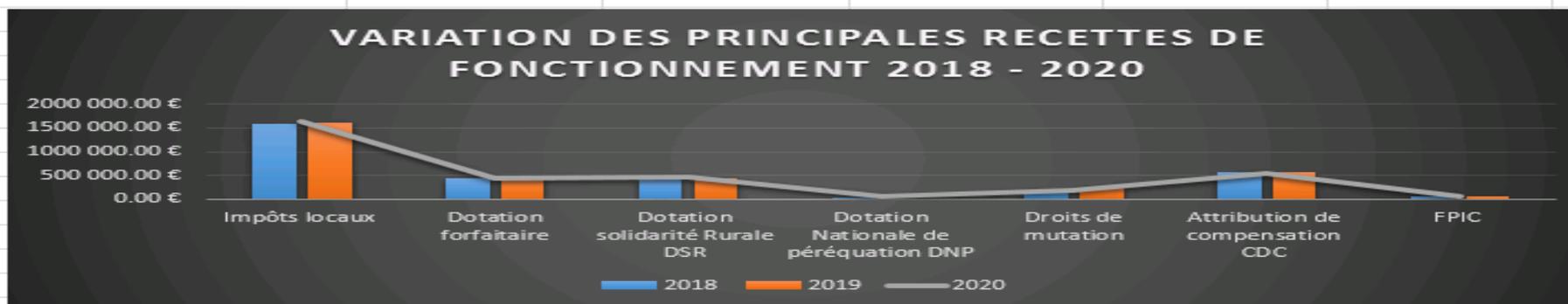
De façon générale, les recettes varient selon leur nature et les dispositions prévues par

- ♦ la loi des Finances,
- ♦ l'évolution des tarifications des services rendus à la population,
- ♦ la poursuite de la politique de stabilité des taux
- ♦ dans un contexte de réforme fiscale illustrée par la suppression de la taxe d'habitation.

La première étape de la réforme de la taxe d'habitation depuis janvier 2018, les modalités de compensation pour les communes sont désormais établies.

L'évolution des principales recettes (2018-2020) :

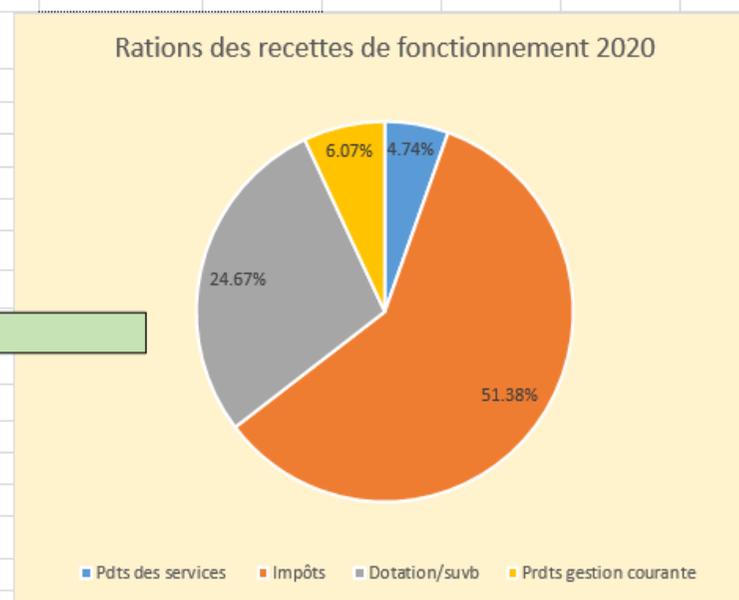
	2018	2019	2020	Variation 2018-2020 en Euros	Variations en € / Habitant/an
Impôts locaux	1 573 604.00 €	1 610 579.00 €	1 642 005.00 €	68 401.00 €	4.5 €
Dotation forfaitaire	439 141.00 €	433 570.00 €	429 982.00 €	-9 159.00 €	-0.6 €
Dotation solidarité Rurale DSR	417 428.00 €	427 773.00 €	468 548.00 €	51 120.00 €	3.4 €
Dotation Nationale de péréquation DNP	20 533.00 €	0.00 €	57 416.00 €	36 883.00 €	2.4 €
Droits de mutation Attribution de compensation CDC	154 782.00 €	227 776.00 €	181 334.00 €	26 552.00 €	1.8 €
FPIC	556 595.00 €	556 595.00 €	554 024.00 €	-2 571.00 €	-0.2 €
FPIC	57 419.00 €	54 157.00 €	56 607.00 €	-812.00 €	-0.1 €
TOTAL	3 219 502.00 €	3 310 450.00 €	3 389 916.00 €	170 414.00 €	11.3 €



51% des recettes actives de fonctionnement sont issues de l'impôt, en baisse de 0.68% en 2020

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2018 - 2020

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANTS 2019	MONTANTS 2020	Ratios de structures en %
70	Pdts des services	235 169.00 €	237 230.00 €	4.76%
73	Impôts	2 588 113.00 €	2 570 527.00 €	51.57%
74	Dotation/suvb	1 097 907.00 €	1 234 197.00 €	24.76%
75	Prdts gestion courante	453 673.00 €	303 729.00 €	6.09%
TOTAL DES RECETTES COURANTES		4 374 862.00 €	4 345 683.00 €	87.19%
76	Pdts financiers	21 451.00 €	2 415.00 €	0.05%
77	Pdts exceptionnels	27 354.00 €	56 977.00 €	1.14%
TOTAL DE RECETTES REELLES		4 423 667.00 €	4 405 075.00 €	88.38%
42	Immobilisations corporelles (TRD)	124 109.00 €	155 925.00 €	3.13%
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		124 109.00 €	155 925.00 €	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		4 547 776.00 €	4 561 000.00 €	
EXCEDENT REPORTE N-1		1 057 133.00 €	423 276.00 €	8.49%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2019		5 604 909.00 €	4 984 276.00 €	100.00%
(Hors atténuations de charges inscrites en déduction de Dépenses)				



➤ **La fiscalité :**

Les recettes fiscales (chap.73) constituent 52 % des recettes totales. Le produit fiscal en hausse grâce à la revalorisation des bases, est estimé à 0,4 %. Pour rappel, les taux communaux n'ont pas été augmentés en 2020.

Les compensations des exonérations sont stables mais ne dépendent que des décisions successives de l'Etat. A noter la réforme de la fiscalité directe en 2021 entraînera la disparition des compensations des exonérations de taxe d'habitation qui seront intégrées dans la nouvelle formule de calcul de produit de la taxe foncière.

A noter, le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales sera de 0,2 % en 2021.

La réforme fiscale de la taxe d'habitation prévoit une compensation des produits de la taxe d'habitation supprimée par le transfert de la taxe foncière du Département. Si le produit de la taxe foncière du Département ne couvre pas toute la taxe d'habitation disparue, l'Etat compense par le calcul d'un coefficient correcteur le manque à gagner avec comme année de référence, la taxe d'habitation de 2017. La commune devra donc maintenir ses recettes fiscales à l'identique. La taxe d'habitation sera définitivement supprimée en 2023.

➤ Les dotations – subventions

Les dotations représentent 24 % des recettes totales, en augmentation par rapport à 2019 en raison notamment de l'intégration de la DNP, et de la revalorisation de la DSR compensant la baisse de la part des participations des communes aux frais de fonctionnement des écoles, et baisse de la DGF.

Pour rappel : la part des dotations en 2014 représentait 37 % des recettes globales (suppression de la DSC, baisse DGS environ 147 M€, Attribution de compensation d'environ 450 M€)

La baisse pour 2021 se poursuit, elle peut être raisonnablement estimée à 10 000 € pour la DGF en plus d'un possible écrêtement des péréquations.

➤ Les autres recettes disponibles

Les produits des services communaux (chap. 70) représentent « la dernière source » de recettes de fonctionnement, avec 5 % de recettes globales de la Ville. Le produit réalisé en 2020 a été impacté par la crise sanitaire (baisse repas de cantine, cotisations médiathèque, entrées piscine,...) néanmoins compensé par une recette exceptionnelle due à la coupe de bois.

A noter : aucune hausse des tarifs actuellement proches de l'inflation. Pour 2021, la prévision des recettes des produits et services communaux doit rester prudente.

Malgré le contexte 2020, la commune a pu compter sur d'autres recettes dont certaines restent dynamiques :

- La fiscalité indirecte portant sur les droits de mutation qui affiche une forte progression depuis ces trois dernières années, prouve que le territoire du Bazadais reste attractif. Les droits de place d'occupation du domaine public (hors marché) sont en progression, au même titre que les ventes de concessions funéraires, sans augmentation des redevances.

- La taxe électricité : l'article 13 du PLF de 2021 prévoit de simplifier la gestion des différentes taxes dues par les fournisseurs d'électricité au titre de la TCFE. L'objectif de la réforme est à la fois de simplifier le recouvrement de la taxe et d'harmoniser la tarification. De fait, les taxes locales sur la TCFE deviendraient des quotes-parts de la taxe nationale sur l'électricité.

A noter : la collectivité territoriale par son exploitant, la régie BAZAS ENERGIES qui disposait encore d'un pouvoir de modulation des tarifs de la taxe (via la fixation de coefficient) le perdra progressivement.

2021 devra anticiper une éventuelle perte à la fois de la part reversée sur la TCFE et les excédents.

- Les autres recettes, dont le remboursement des charges salariales, les produits financiers restent stables.
- Les produits exceptionnels sont par définition ponctuels s'agissant principalement de la cession de terrains communaux.
- Les travaux en régie (TRD) permettent de valoriser une part de main d'œuvre assurée par les agents techniques communaux, qui subissent une baisse de 14 % même si 80 % des travaux envisagés ont été réalisés.
Les services n'ont pas pu réaliser le programme de charges envisagé en raison de la crise sanitaire, mais la période a néanmoins permis de réhabiliter en partie les bâtiments de la mairie, en termes d'accessibilité notamment.
- Les participations du Département et de la Région permettent le financement de projets inscrits en fonctionnement, notamment par le Département au titre de l'emploi du coordonnateur sportif, du recrutement d'un cadre B animateur numérique au Polyèdre et de l'ouverture à 37h/hebdomadaire du Polyèdre.
Le plan de charges 2021 est construit dans la perspective de retrouver le même niveau qu'habituellement (référence 2019) dans l'hypothèse d'une année « normale ».

➤ **Le patrimoine : 38 000 m²**

La commune entretient un peu plus de 38 000 m² de superficie de bâtiments et équipements communaux.

Plusieurs ventes de terrains ont été réalisées en 2020 mais ne seront encaissées qu'en 2021.

La question de la stratégie patrimoniale (convention EPF, PVD) devra se poser. La gestion active du patrimoine par l'optimisation des surfaces, des programmes de rénovation s'engageront aussi en passant par des cessions possibles dont la collectivité n'a plus d'utilité, difficilement exploitable, de plus en plus onéreux, en raison des coûts d'entretien générés.

La SECTION D'INVESTISSEMENT

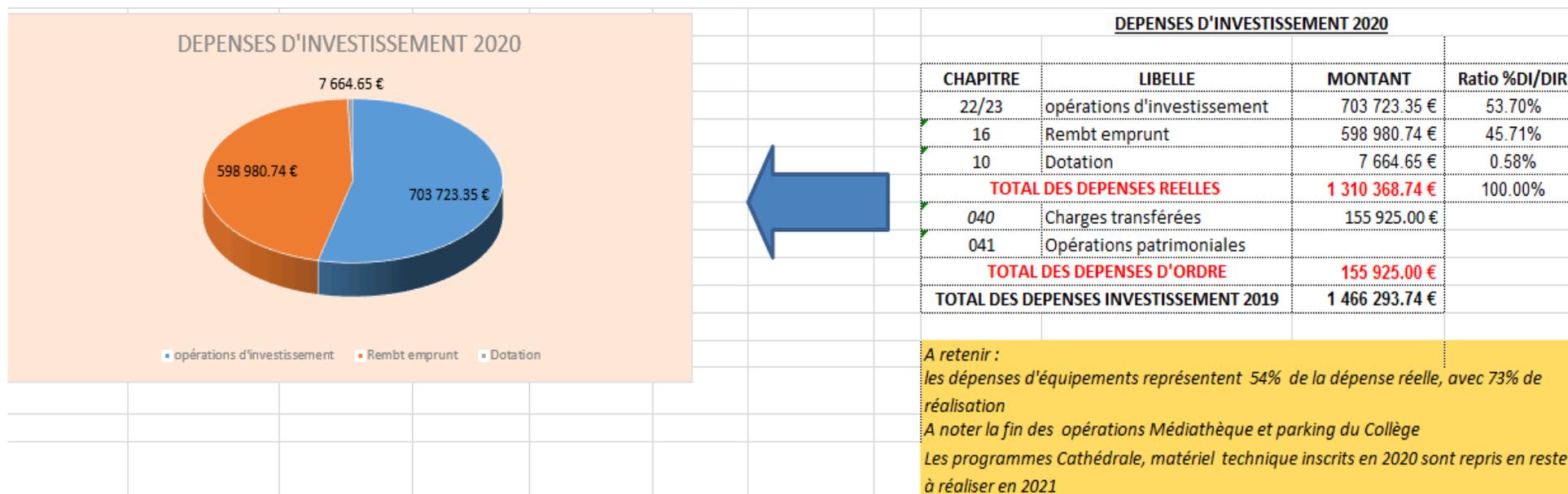
◆ les DEPENSES d'INVESTISSEMENT

En 2020, les dépenses d'investissement concernées sont :

- Les investissements structurants :
 - Fin du programme médiathèque
 - Parking du collège Ausone
 - Main-courante stade de Castagnolles
 - Acquisition de matériels (Manitou, véhicule d'entretien électrique,...)

Mais également :

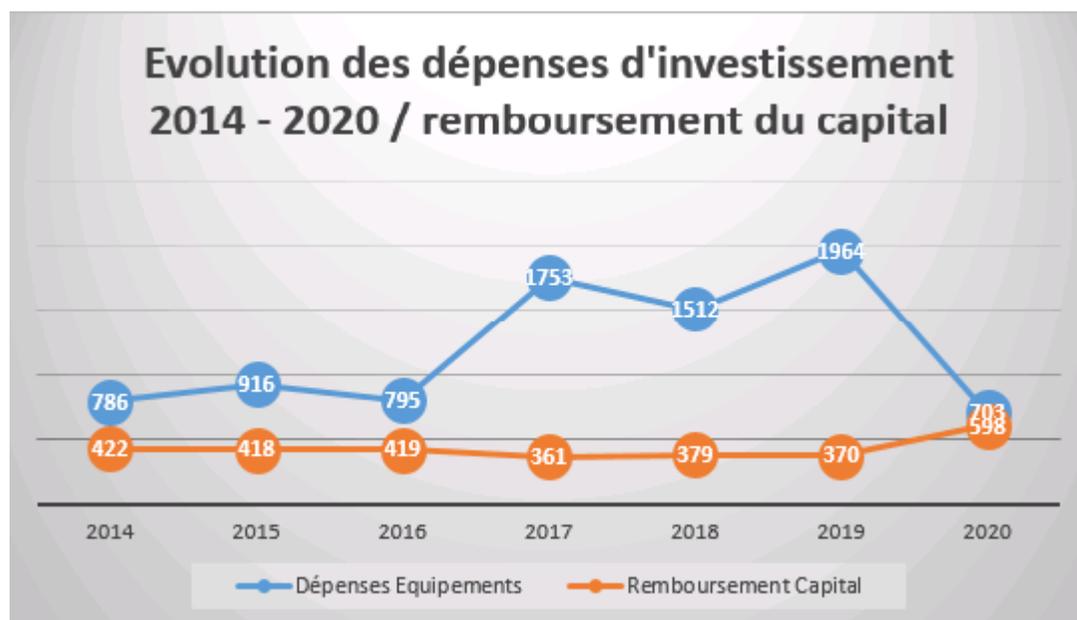
- voirie, chemins ruraux
- poursuite du programme « accessibilité » : service état-civil, accueil
- mise aux normes électriques d'une partie des bâtiments communaux
- travaux de reprise de toitures bâtiments communaux
- démolition des terrains de tennis



Evolution des dépenses d'investissement 2015 - 2020

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses Equipements	786	916	795	1753	1512	1964	703
Remboursement Capital	422	418	419	361	379	370	598

Evolution des dépenses d'investissement 2014 - 2020 / remboursement du capital



A retenir

le montant moyen des dépenses d'investissement entre 2014 - 2020 est de 1 204 000€ correspondant aux opérations Médiathèque - Piscine (pour un montant moyen respectif d'investissement de 1.9M€ .

Le remboursement du capital reste constant sur la période .r

A noter en 2020 : le remboursement de l'emprunt TVA à hauteur de 60% .

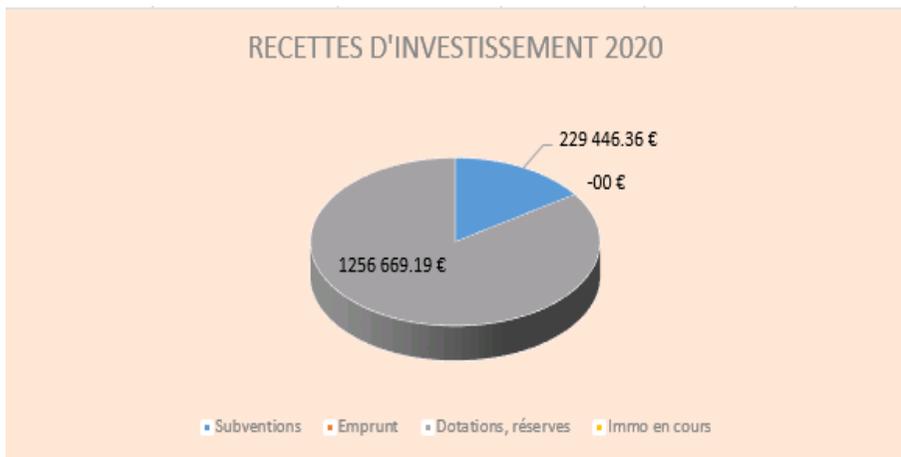
Repères

En €/habts	Bazas	CDC Bazadais
D Investi	99	78
Emprunt	81	8

INVESTISSEMENT - ÉVOLUTION DES DÉPENSES 2015-2020

Dépenses	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	Évolution
Acquisitions foncières	189 100.00	3 120.65	65 000.00	0.00	3 000.00	0.00	260 220.65	
Matériel/Outillage	60 874.85	43 534.86	47 192.96	75 002.15	147 235.90	101 294.72	475 135.44	
Vidéo-protection	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Plantations	2 420.00	0.00	25 817.46	0.00	0.00	0.00	28 237.46	
Bâtiments communaux	54 864.91	36 596.65	64 224.21	66 296.72	38 475.56	86 365.83	346 823.88	
Cathédrale	377 627.47	306 340.93	6 873.24	3 122.45	0.00	30 000.00	723 964.09	
Remparts	18 140.44	27 920.14	11 227.48	239 773.36	2 676.00	0.00	299 737.42	
Hall Polyvalent	3 370.50	11 126.40	0.00	0.00	0.00	0.00	14 496.90	
WC Publics	32 592.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	32 592.00	
Colombarium	0.00	0.00	0.00	12 600.00	0.00	0.00	12 600.00	
POLYEDRE	0.00	39 826.15	61 292.35	610 079.64	1 213 193.64	223 950.43	2 148 342.21	
Voirie	19 212.00	89 840.76	24 081.24	62 944.68	3 021.65	45 135.84	244 236.17	
Eclairage Public	26 855.57	1 188.10	0.00	26 064.46	18 177.12	4 050.00	76 335.25	
RD entrée Nord	73 735.59	27 478.74	0.00	0.00	0.00	0.00	101 214.33	
Parking Collège	0.00	0.00	0.00	4 800.00	470 085.98	126 717.12	601 603.10	
Equipements Sportifs	47 804.96	7 439.59	28 661.56	1 654.80	53 034.00	83 486.26	222 081.17	
Piscine	9 847.20	136 696.71	1 424 361.12	387 350.06	14 469.95	2 723.15	1 975 448.19	
Accessibilité	0.00	64 121.76	0.00	22 745.76	1 218.00	0.00	88 085.52	
Total	727 345.49	792 110.79	1 693 731.62	1 512 434.08	1 964 587.80	703 723.35	7 393 933.13	

◆ les RECETTES d'INVESTISSEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENTS 2020

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	Ratios % RI/RIR
13	Subventions	229 446.36 €	15.44%
16	Emprunt	-00 €	0.00%
10	Dotations, réserves	1 256 669.19 €	84.56%
23	Immo en cours		0.00%
TOTAL DES RECETTES REELES		1 486 115.55 €	100.00%
040	amortissements	224 286.09 €	
041	Opérations patrimoniales		
TOTAL DES RECETTES D'ordre		224 286.09 €	
TOTAL DES RECETTES INVESTISSEMENT 2019		1 710 401.64 €	

Dont détail des recettes du chapitre 10



La récupération TVA (n-2) est le résultat des dépenses d'investissements de 2018 (Piscine - médiathèque)

A noter une forte progression de la Taxe d'aménagement

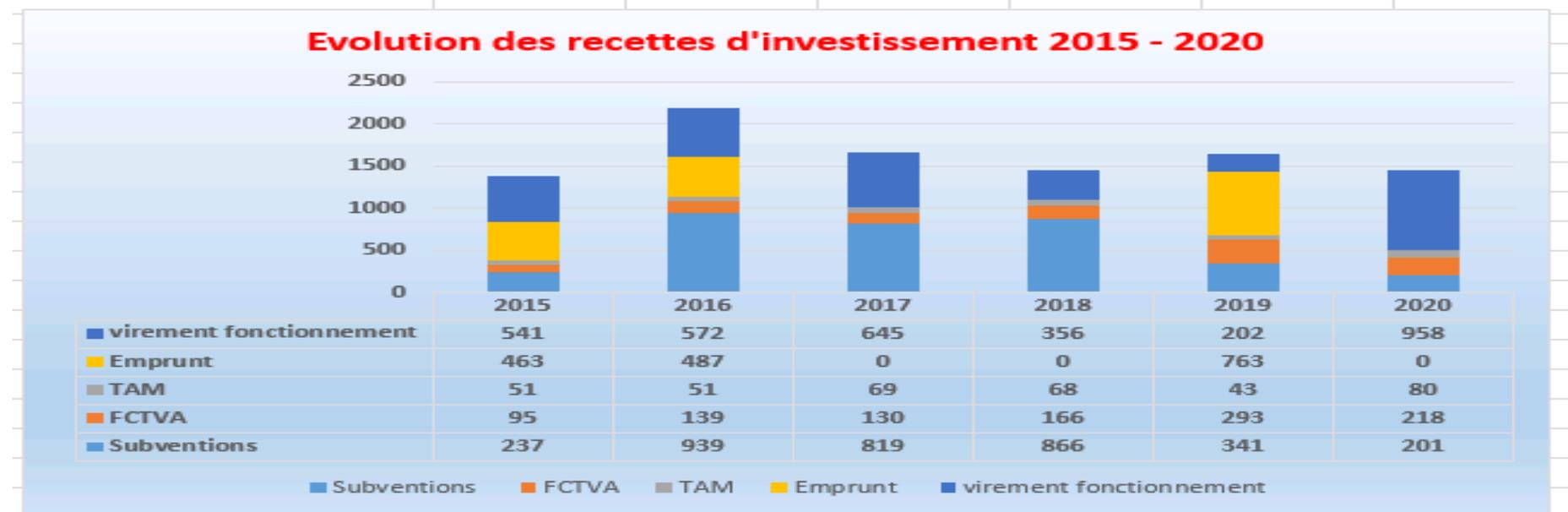
DETAIL DE RECETTES D'INVESTISSEMENTS Chapitre 10

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	Ratios /Chap 10
10222	FCTVA	218 060.00 €	17.36%
10223	Taxe d'aménagement	80 142.26 €	6.38%
1068	Excédent de fonctionnement	958 241.93 €	76.27%
TOTAL CHAPITRE 10		1 256 444.19 €	100.00%

Evolution recettes investissement 2015 - 2020

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Subventions	237	939	819	866	341	201
FCTVA	95	139	130	166	293	218
TAM	51	51	69	68	43	80
Emprunt	463	487	0	0	763	0
virement fonctionnement	541	572	645	356	202	958

Evolution des recettes d'investissement 2015 - 2020



A retenir

Taxe d'aménagement en progression constante, preuve de l'attractivité immobilière du territoire

La FCTVA est en nette progression, résultat des investissements antérieurs

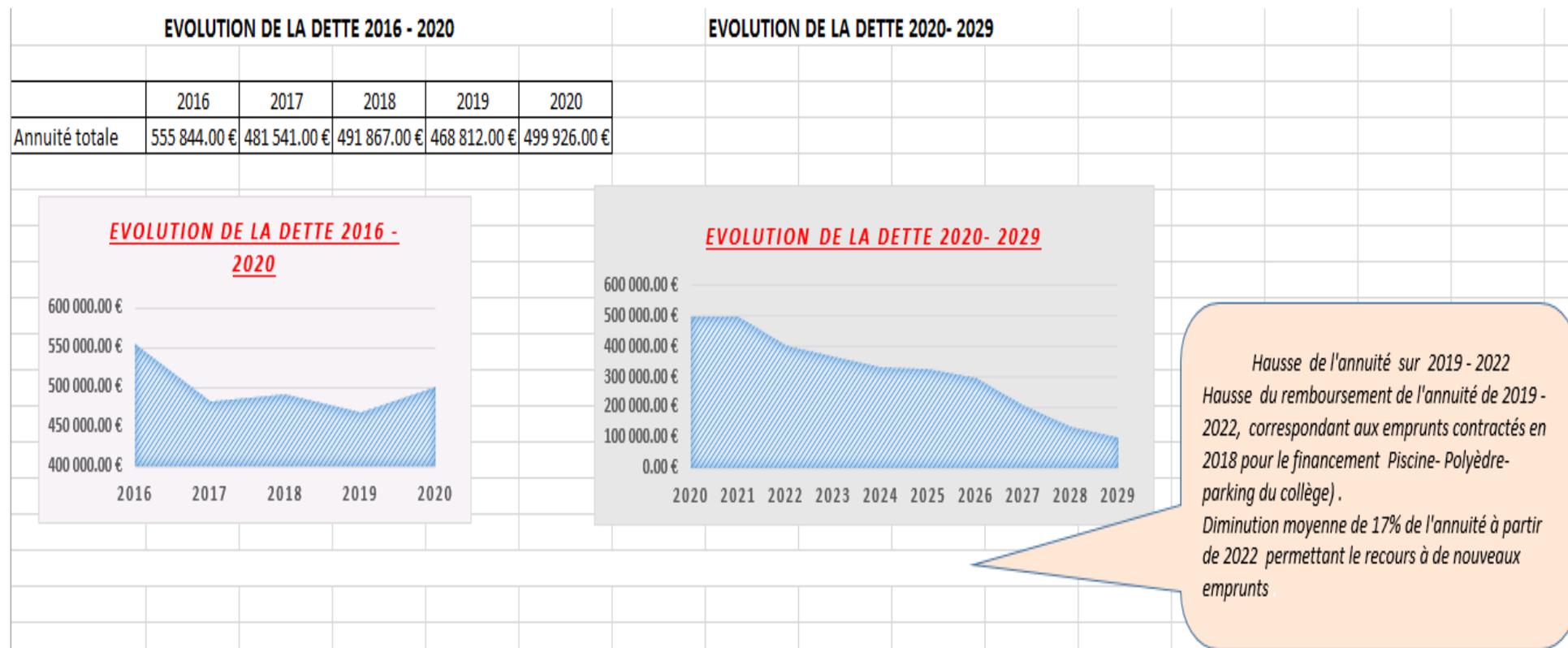
Le taux moyen de subventions / dépenses d'investissement est de 46%

(Moyenne de la strate 17%)

♦ L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

Evolution des indicateurs

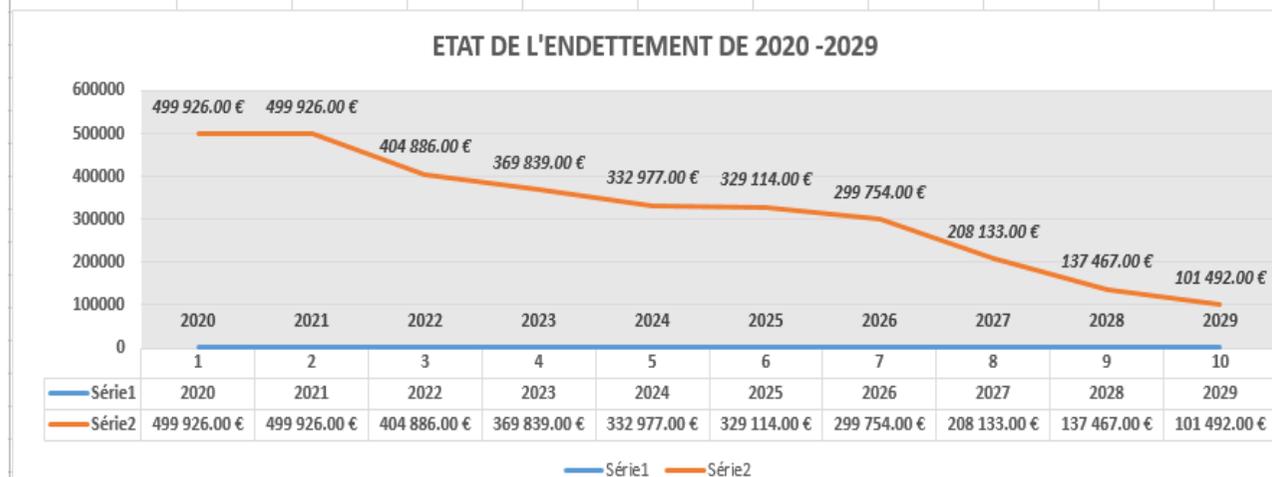
Le tableau suivant récapitule l'évolution de la dette de la commune depuis 2016 :



ETAT DE LA DETTE 2020 - 2029										
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
annuité totale	499 926.00 €	499 926.00 €	404 886.00 €	369 839.00 €	332 977.00 €	329 114.00 €	299 754.00 €	208 133.00 €	137 467.00 €	101 492.00 €
variation en €		0.00 €	-95 040.00 €	-35 047.00 €	-36 862.00 €	-3 863.00 €	-29 360.00 €	-91 621.00 €	-70 666.00 €	-35 975.00 €
Variation %		0	-19.01%	-8.66%	-9.97%	-1.16%	-8.92%	-30.57%	-33.95%	-26.17%

les ratios de la dette en chiffres

Nombre d'année nécessaire au remboursement de la dette actuelle
 la dette par habitant : 596.28€/hts // la strate nationale : 796€/hbts
 Taux d'endettement : 0.66 - state nationale : 0.8



A) Les ratios

L'évolution de l'encours de la dette est à mesurer au regard des ratios suivants :

- Le ratio «encours de la dette /produits de fonctionnement » mesure le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette. En 2021, la dette est remboursée sur la base d'un ratio 0,66 %.
- Le ratio « encours de la dette/CAF brute » détermine le nombre d'années nécessaire au remboursement de la dette, soit 4,6 années. Ainsi le nombre d'années nécessaires au remboursement reste contenu. Ce ratio devrait augmenter du fait des réductions possibles de recettes et d'emprunts contractés en 2018 qui ont été nécessaires aux programmes piscine, polyèdre, parking, (restant sous le seuil de 12 ans). Le recours prudent à l'emprunt sera d'autant plus facilité notamment dès 2022 en raison d'emprunts « tombés » (baisse 19 % soit 95 000 €).

Endettement Commune

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours dette	3644	3690	3271	3397	3398	3018	2999
Annuité	572	555	534	508	483	462	598
encours/population	723	732	649	674	674	599	596



A retenir :

le desendetttement se confirme, l'encours de la dette diminue de 17% entre 2014 - 2020
 La capacité de remboursement est portée à 4.5 ans (seuil critique étant de 12 ans)

P

♦ **CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT 2020**

ANALYSE FINANCIERE

RAPPEL

- Epargne/Epargne de gestion : elle correspond à l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.
- L'épargne brute ou CAF brut : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement. Les dépenses réelles de fonctionnement, déduction faite des intérêts d'emprunts. L'épargne brute est affectée en priorité au remboursement du capital (section d'investissement) et aux dépenses d'investissements.
- L'épargne nette ou CAF nette : elle correspond à l'épargne de gestion, après déduction de l'annuité de la dette (intérêt + capital).

FONCTIONNEMENT

1^{ère} étape $\boxed{\text{Dépenses réelles de fonctionnement}} - \boxed{\text{Recettes réelles de fonctionnement}} = \boxed{\text{EPARGNE GESTION}}$

2^{ème} étape $- \boxed{\text{Intérêt de la dette}} = \boxed{\text{EPARGNE BRUTE/CAF BRUTE}}$

INVESTISSEMENT

3^{ème} étape

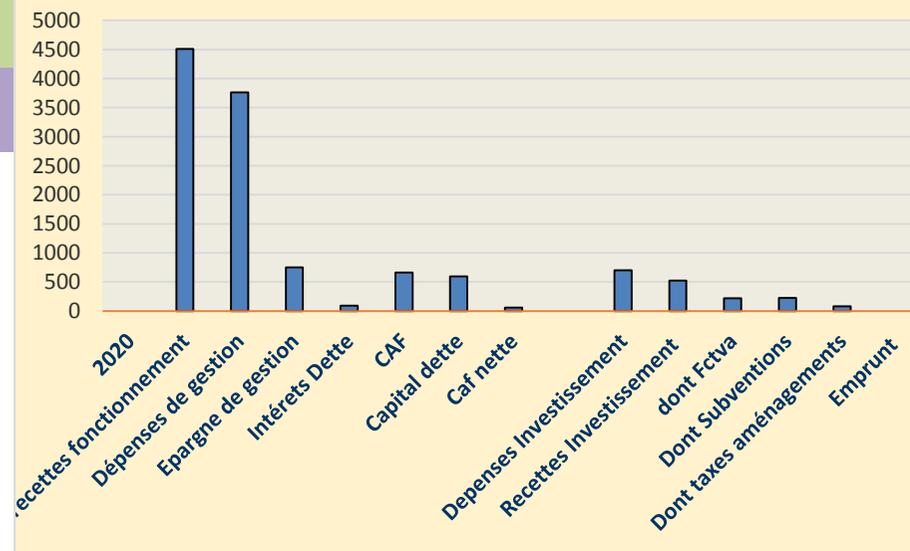
Dépenses		Recettes	
$\boxed{\text{Capital}}$	—	$\boxed{\text{CAF brute}}$	= $\boxed{\text{CAF nette}}$
$\boxed{\text{Dépenses}}$		$\boxed{\text{Recettes \& emprunts}}$	

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT 2020

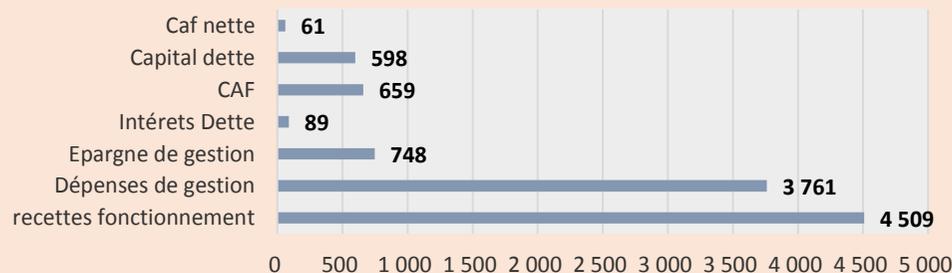
2020	Montant en Milliers	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
recettes fonctionnement	4 509	Dépenses 3 761 89 CAF Brute 659	Recettes 4509
Dépenses de gestion	3 761		
Epargne de gestion	748		
Intérêts Dette	89		
CAF	659		
Capital dette	598		
Caf nette	61		
		Capital 598 Invest 703	CAF Brute 659 Recettes 524 FDR
Dépenses Investissement	703		
Recettes Investissement	524		
dont Fctva	218		
Dont Subventions	225		
Dont taxes aménagements	80		
Emprunt	0		

Les dépenses sont en baisse ainsi que les recettes. Bien que les intérêts de la dette diminuent, l'épargne de gestion reste contrainte. Elle couvre le remboursement des intérêts d'emprunt dégageant une capacité brute d'autofinancement permettant le remboursement du capital et le financement partiel des dépenses d'équipements d'investissement.

AUTO FINANCEMENT ET INVESTISSEMENT 2020



CAPACITE D'AUTO FINANCEMENT 2020



	recettes fonctionnement	Dépenses de gestion	Epargne de gestion	Intérêts Dette	CAF	Capital dette	Caf nette
■ Série1	4 509	3 761	748	89	659	598	61

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Variation 2019/2020
Recettes Fonctionnement (a)								
Impôts locaux	1 423 496 €	1 478 117 €	1 502 920 €	1 550 988 €	1 573 604 €	1 610 579 €	1 642 005 €	1.95%
Attribution de compensation	669 317 €	722 299 €	586 478 €	496 829 €	556 596 €	556 596 €	554 024 €	-0.46%
Autres impôts et taxes	219 549 €	287 824 €	306 682 €	351 383 €	355 395 €	420 939 €	374 497 €	-11.03%
DGF	925 129 €	897 777 €	870 517 €	891 322 €	877 102 €	861 343 €	955 946 €	10.98%
Autres dotations et subv	274 787 €	261 220 €	255 725 €	269 464 €	253 704 €	236 565 €	278 211 €	17.60%
Autres recettes de fonct.	771 385 €	733 209 €	933 995 €	1 119 028 €	703 885 €	839 901 €	705 052 €	-16.06%
Total (a)...	4 283 663 €	4 380 446 €	4 456 317 €	4 679 014 €	4 320 286 €	4 525 922 €	4 509 735 €	-0.36%
Dépenses de Fonctionnement (b)								
Charges personnel	2 143 636 €	2 114 555 €	2 138 746 €	2 142 573 €	2 233 073 €	2 148 781 €	2 236 235 €	4.07%
Achats-charges externes	1 050 014 €	1 210 872 €	1 021 072 €	1 137 268 €	1 156 338 €	1 325 798 €	1 068 016 €	-19.44%
contingents	94 797 €	97 817 €	94 555 €	94 830 €	93 658 €	93 427 €	94 299 €	0.93%
subventions versées	163 551 €	191 870 €	180 603 €	168 163 €	165 680 €	182 051 €	146 264 €	-19.66%
autres dépenses	107 614 €	108 113 €	118 118 €	115 459 €	127 550 €	121 579 €	216 683 €	78.22%
Total (b)...	3 559 612 €	3 723 227 €	3 553 094 €	3 658 293 €	3 776 299 €	3 871 636 €	3 761 497 €	-2.84%
Epargne de gestion (c)								
Epargne de gestion (a-b)	724 051 €	657 219 €	903 223 €	1 020 721 €	543 987 €	654 286 €	748 238 €	14.36%
Intérêts de la dette (d)								
intérêts dette (d)	150 541 €	138 611 €	125 497 €	117 849 €	104 308 €	91 185 €	89 305 €	-2.06%
CAF brute (e)								
CAF brute (c-d)	573 510 €	518 608 €	777 726 €	902 872 €	439 678 €	563 101 €	658 933 €	17.02%
Taux CAF (f)	13.39%	11.84%	17.45%	19.30%	10.18%	12.44%	14.61%	
Capital de la dette (g)								
Capital de la dette (f)	422 939 €	417 003 €	419 533 €	361 012 €	379 806 €	370 331 €	598 980 €	61.74%
CAF nette (h)								
CAF nette (h)	150 572 €	101 605 €	358 192 €	541 860 €	59 872 €	192 770 €	59 953 €	

Les Dépenses de Fonctionnement :
 une baisse modérée de 2.84%

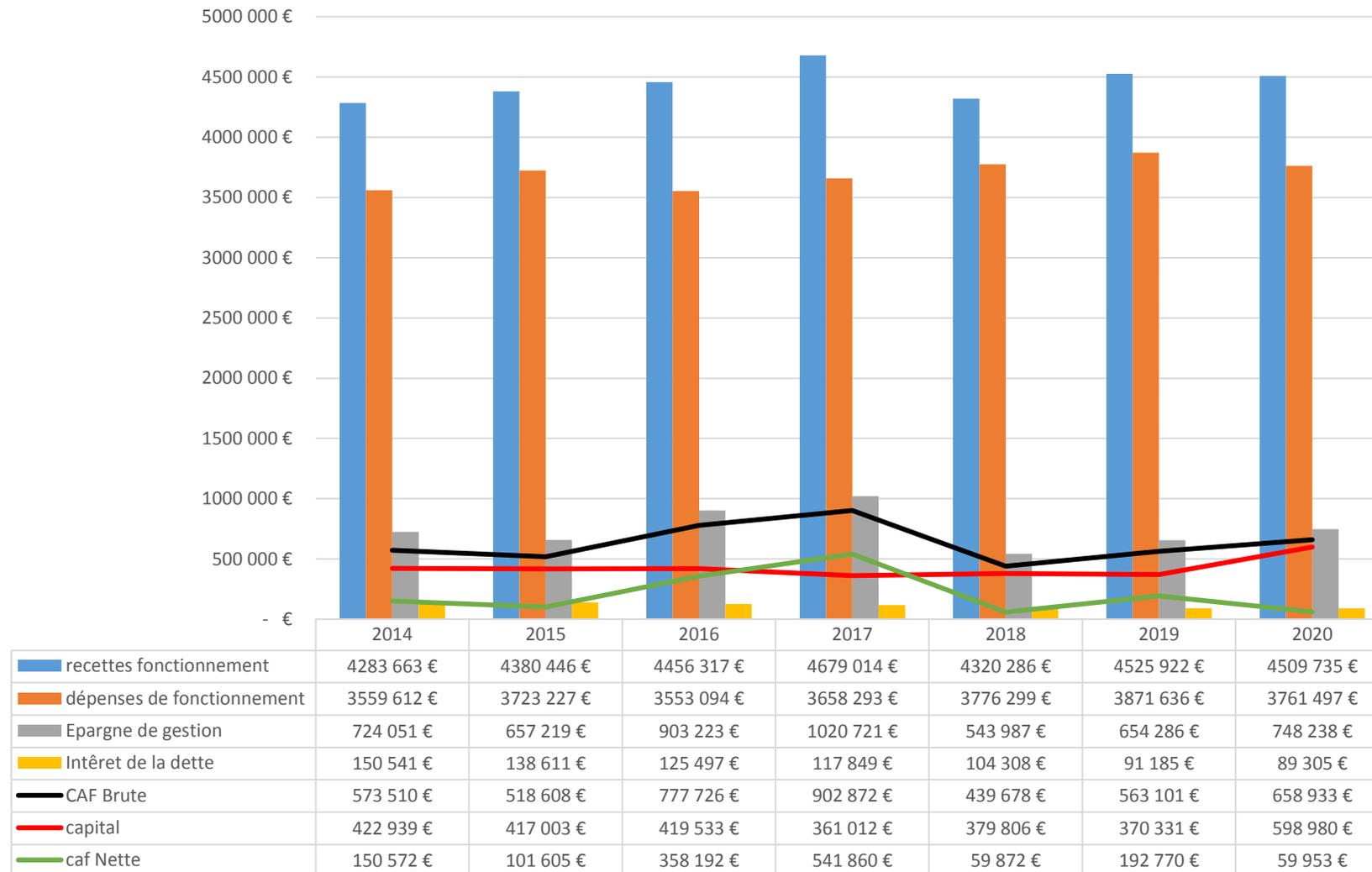
- Charges Générales diminuent de 19%
- Charges de Personnel augmentent de 4%
- Le contingent est stable

Les Recettes de Fonctionnement : à l'identique de 2020

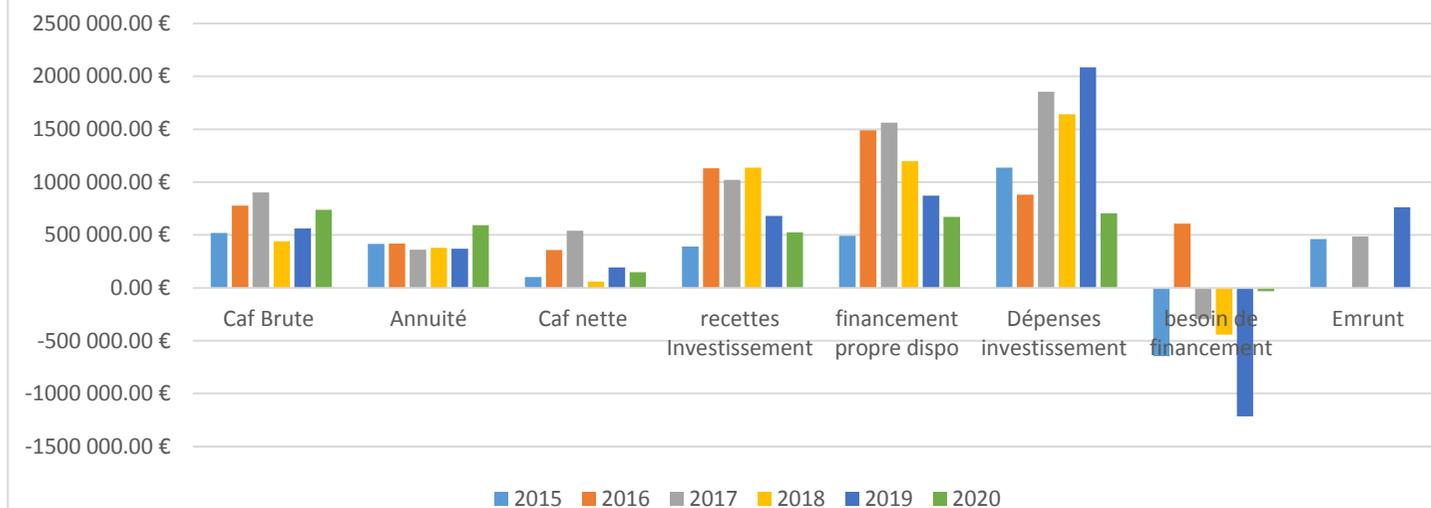
- poursuite de la baisse de la DGF compensée par les dotations de péréquation (DNP)
- stabilité de l'AC
- pas d'augmentation des taux de la fiscalité (variations des bases de 0.9%)
- TADM en diminution mais supérieure aux prévisions
- des produits de gestion revus à la baisse en raison de la crise sanitaire

Dépenses d'Investissement (i)								
Dépenses Investissement (i)	979 890 €	1 137 626 €	880 367 €	1 856 214 €	1 640 386 €	2 085 876 €	703 723 €	-66.26%
Recettes d'Investissement (j)								
subventions	180 721 €	237 922 €	939 821 €	819 566 €	866 554 €	341 937 €	229 446 €	-32.90%
Autres fonds d'Invest	26 625 €	51 347 €	51 168 €	69 196 €	105 034 €	43 811 €	80 412 €	83.54%
Produits de cession	12 700 €	7 000 €	41 500 €	257 800 €	- €	- €		
FCTVA	166 166 €	95 101 €	139 589 €	130 995 €	166 741 €	293 772 €	218 060 €	-25.77%
Total (J)...	386 212 €	391 370 €	1 172 078 €	1 277 557 €	1 138 329 €	679 520 €	527 918 €	-22.31%
Besoin (-) ou excédent de financement (k)								
Besoin (-) ou excd financt (k)	- 443 106 €	- 644 651 €	649 903 €	- 36 797 €	- 442 185 €	- 1 213 586 €	- 115 852 €	-90.45%
Emprunt (l)								
Emprunt (l)	35 000 €	463 000 €	- €	487 000 €	- €	763 000 €		
Variation Fonds de Roulement (m)								
variation FDR (m)	- 408 106 €	- 181 651 €	649 903 €	450 203 €	- 442 185 €	- 450 586 €	- 115 852 €	
Encours de la dette (n)								
Encours de la dette (n)	3 644 958 €	3 690 955 €	3 271 422 €	3 397 901 €	3 398 596 €	3 018 789 €	2 999 990 €	-0.62%
Encours de la dette (n) / CAF	6.4	7.1	4.2	3.8	7.7	5.4	4.6	

TABLEAU DES EQUILIBRES FINANCIERS



FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 2015 - 2020



La capacité d'autofinancement s'améliore après s'être réduite en 2018-2019 en raison des opérations piscine – médiathèque. La Caf brute moyenne couvre le remboursement des annuités. La caf nette moyenne cumulée aux recettes moyennes d'investissements ne permet pas de couvrir les dépenses d'équipements et nécessite le recours à l'emprunt. Sur la période 2017-2019, la commune se trouve en situation de besoin de financement cumulé en partie compensée par le recours à l'emprunt.

ZOOM sur L'ACTIVITE COMMUNALE

INCIDENCES COVID-19

DEPENSES

Fluides	-10 %	
Fêtes/manifestations	-18 %	→ Saison culturelle Polyèdre - manifestation
Achat de prestation	-38 %	→ Poste repas cantine
Voirie	-45 %	
Produits alimentaires	-100 %	→ Poste piscine
Déplacements	-100 %	
Transport collectif	-100 %	
Charges Personnel		ASA 105 j + renforcement protocole
Autres matériels de fourniture	+18 %	Poste Covid
Fournitures entretien	+31 %	Impact Covid-19
Matériels/équipements	+42 %	Impact Covid-19

RECETTES

Exonération loyers/baux commerciaux	-8 %
Repas cantine	-29 %
Entrée piscine	-27 %
Droits de place	-21 %
Taxe additionnelle droits e mutation	-20 %
Participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles	-70 %

RECAPITULATIF DE L'ACTIVITE 2020 PAR SERVICE

SERVICES TECHNIQUES – travaux en régie directe :

- Mise aux normes électricité des locaux de la mairie
- Aménagement services administratifs/à la population et accessibilité
- Nettoyage CTM
- Accessibilité restaurant les remparts, Centre Marcel Martin et école maternelle
- Entretien chemins ruraux
- Traitement des déchets sauvages, débris de jardin, cimetière et écoles
- Entretien des espaces verts et publics et trottoirs des cités
- Entretien des espaces extérieurs des établissements scolaires
- Eclairage Place de la Cathédrale
- Traitement des eaux pluviales
- Travaux anciennes régies
- Mur parking du polyèdre
- Stade de castagnolles : dépose ancienne main-courante et pose grillage sous main-courante
- Entretien du domaine forestier communal



SPORT :

- Castagnolles : main-courante
- Optimisation des méthodes d'entretien des terrains de sport
- Traitement sanitaire et mise en sécurité du bois de pérette
- Participation CAP'33 et Journées du Sport
- Convention d'objectifs Omnisport

CULTURE ET PATRIMOINE

- Inventaire des biens sacrés des différents édifices religieux
- Poursuite du diagnostic sur les remparts publics et programmation des travaux à venir
- Poursuite de la réflexion autour du projet de redynamisation du centre-ville dans le cadre de la convention avec l'EPF
- Renforcement des dispositifs de sécurité autour des grandes manifestations
- Réflexion portant sur l'établissement d'un plan de sauvegarde et de mise en sécurité des biens sacrés de la cathédrale
- Réalisation d'un inventaire sur le petit patrimoine
- Reconfiguration du marché hebdomadaire
- Organisation de nouvelles manifestations



ENVIRONNEMENT – ESPACES VERTS

- Fleurissement de la Ville
- Poursuite programme zéro phyto
- Formation Bucheronnage/tronçonnage
- Partenariat entretien cimetières avec l'ESAT/IDVerdé
- Chantiers solidaires pour le traitement des déchets
- Hausse des tournées de ramassage des déchets et du passage de la balayeuse
- Implantation de nichoirs à la Brèche
- Traitement des frelons asiatiques
- Dépigeonnisation
- Traitement des déchets dans les écoles
- Eco-cup obligatoire pour les manifestations

**Le bulletin municipal...
BAZAS MAG**

ECONOMIE :
♦ **Publication commerces**
♦ **Chèque cadeau**

Accessibilité accueil état-civil

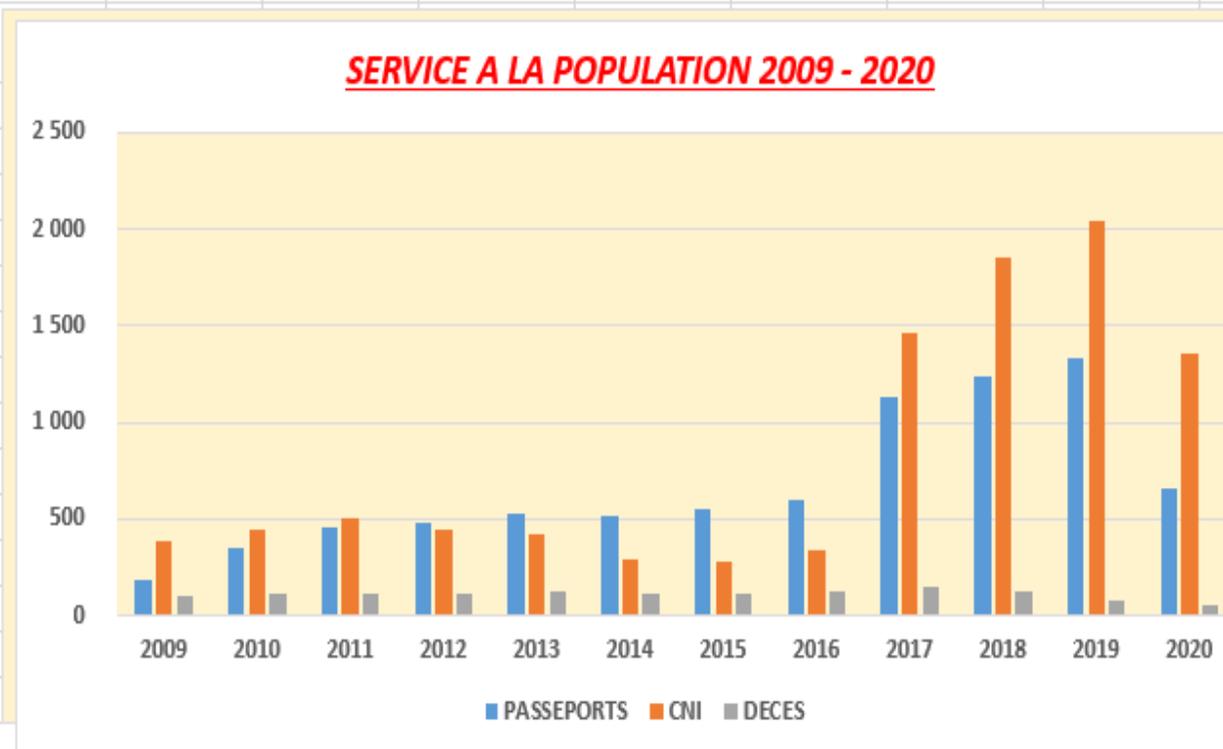
Travaux anciennes régies

URBANISME - VOIRIE:

- Poursuite sur le projet PLU-PLUi
- Réflexions sur un projet de convention et d'audit de l'état des biens immobiliers communaux
- Suivi des chantiers programmes d'investissement
- Suivi des contrats de maintenance des bâtiments communaux
- Organisation des services techniques
- Entretien des chemins ruraux
- Parking du collège
- Pose défibrillateurs
- Traitement assainissement Héougas – JF Kennedy – STEP- Mesteys
- Travaux forestiers peupleraie -Pérette

ETAT RECAPITULATIF SERVICE A LA POPULATION

	PASSEPORTS	CNI	DECES
2009	183	390	101
2010	346	443	111
2011	460	507	108
2012	479	447	116
2013	524	424	121
2014	513	296	110
2015	554	285	112
2016	603	343	131
2017	1 132	1 461	152
2018	1 237	1 856	126
2019	1 338	2 038	77
2020	658	1 362	60
TOTAL	8 027	9 852	1 325



Baisse de délivrance des Pièces d'identité due à la crise sanitaire (33% pour les CNI et 50% des passeports)

SERVICE A LA POPULATION

La plate forme COMEDEC : + 46% de demandes d'actes dématérialisés

Mise en place d'une régie de recettes unique

Gestion informatisée de la réservation des salles communales

Poursuite de la numérisation des archives et de la dématérialisation des actes administratifs

2020 en quelques chiffres...

	2018	2019	2020	Variation 2020/2018
URBANISME				
Permis construire	32	49	45	40.63 %
certificat urbanisme	17	9	22	29.41 %
Déclaration Préalable	73	68	71	-2.74 %
TOTAL	122	126	138	13.11 %

+ 13 %
en 2020

- ♦ Marché et manifestations traditionnelles labellisées à l'inventaire du patrimoine culturel et immatériel
- ♦ Numérisation des archives
- ♦ Saison culturelle de la Médiathèque
- ♦ Un Bulletin d'information
- ♦ Un site internet actualisé

POLICE MUNICIPALE				
Arrêtés de police	126	133	89	-29 %
enquêtes judiciaires	38	37	32	-17 %
réquisition CSU	30	28	37	23 %
TOTAL	194	198	158	-18 %

-18 %
en 2020

FINANCES				
Mandats	2192	2473	2159	-1.51 %
Titres	709	740	737	3.95 %
TOTAL	2901	3213	2896	-0.17 %

- 0.17 %
en 2020

Les Ecoles : Baisse des effectifs de l'école Maternelle (-25) maintien de l'effectif de l'Ecole Primaire.

Fin des Tap à la rentrée 2018 transfert CDC / maintien du temps Pause Méridienne.

Baisse des repas cantine : 54 253 repas servis en 2018/ 38 220 en 2020 soit 122 repas/jr EM et 266 repas/ jrs EP en 2018 / 107 repas Ecole maternelle et 241 Ecole Primaire en 2020

Progression du nombre d'associations notamment sportives et du nombre de licenciés (+ 178) en 2019 / 2020 : baisse du nombre de licenciés

LA COMMUNE :

38 000 m² de bâtiments : Bâtiments Mairie/ Equipements sportifs (piscine chauffée, 8 terrains , 3 terrains tennis, city parc, fronton, 2 gymnases, mur à gauche, salles de danse, de judo, chorale, 2 écoles de musique, 6 logements communaux et 5 locaux commerciaux, station d'épuration, Musée, Cathédrale, Centre culturel, Médiathèque, salle d'exposition,

62 agents communaux :

service à la population / 2 Ecoles / service urbanisme / marché / manifestations /services archives et musée / pôle culturel PIEN / Police municipale / service technique voirie - travaux – EV - sportif / Assainissement / bulletin d'information /CCAS Chalet de vacances / gestion et prêt de salles et matériel / prêt de minibus / transport de personnes / Mise à disposition de personnel aux associations sportives et Cdc.

Envoyé en préfecture le 25/03/2021

Reçu en préfecture le 25/03/2021

Affiché le

The logo for SLOW, consisting of the word "SLOW" in a stylized, italicized blue font.

ID : 033-213300361-20210323-DE_2021_031-DE

PROSPECTIVES ET ORIENTATIONS 2021

LES ORIENTATIONS 2021

Le budget 2021 sera établi selon les orientations suivantes :

Les propositions 2021 de la nouvelle équipe municipale s'appuient sur le schéma d'un maintien de la fiscalité, des charges contenues et de l'engagement des premiers investissements. Elles tiennent compte des contraintes importantes de dépenses et recettes, et reflètent la volonté de maintien des services rendus à la population, la poursuite des investissements dans le contexte sanitaire, économiquement incertain. La prospective financière est conditionnée principalement par l'évolution de dotations d'Etat, de l'assiette fiscale locale et plus généralement des recettes des produits de gestion courante si reprise et ouvertures des lieux publics étaient de nouveau effectives. Des efforts importants sont à prévoir sur les dépenses.

Les objectifs à termes restent les suivants :

- Augmenter graduellement la marge de manœuvre par la recherche d'économie
- Maintenir l'effort sur les recettes avec une fiscalité adaptée et des redevances de produits communaux raisonnables.
- Mise en œuvre des programmes d'investissements, tout en limitant l'endettement.
- Rechercher des subventions maximales sur chaque projet.

Au stade des orientations budgétaires, les prévisions pourront faire l'objet d'ajustements lors du vote du budget annuel. Cette prospective est construite sur des hypothèses de travail prudentes dans un contexte réglementaire et financier partiellement connu à ce jour.

1 – Recettes de Fonctionnement : stabilité et optimisation

- la baisse de la DGF, laquelle malgré la stabilité de l'enveloppe nationale continue de diminuer du fait de l'écrêtement destiné à financer les péréquations.
- la poursuite de la modération fiscale
- le maintien de la fiscalité directe locale dont les taux sont restés stables et parmi les plus faibles de la strate
- La réforme locale qui prévoit la suppression de la taxe d'habitation au profit d'une part supplémentaire de la taxe foncière, compensée dans la limite des taux d'abattement de 2017.
- La revalorisation des valeurs locatives : en 2019, revalorisation +2,2 % ; modélisée à 1,3 % en 2020 pour la part taxe foncière, et 0,9 % pour la part taxe habitation, suppose à 0,2 % en 2021.
- La TADM qui augmente, une prévision prudente en 2021 avec la mise en œuvre de projets immobiliers amenant de nouveaux logements et une dynamique socio-économique
- L'attribution de compensation maintenue : depuis 2014, l'attribution de compensation est constante avec probablement une faible révision concernant la revalorisation des calculs de charges dus au transfert de voirie. (quid du contentieux CLEC Cdc/Bernos)
- Les cessions de biens effectuées en 2020 dont les recettes seront inscrites en 2021.
- La revalorisation des produits communaux n'est pas envisagée afin de permettre à la population un accès équitable à la cantine, équipements sportifs et culture (projet tarification cantine)
- Optimisation des recettes en concertation avec le travail d'audit établi par Ecofinances (TP, redevances, valorisation des valeurs locatives,...)
- Maintien de la fiscalité : variation des bases de 0.2%
- DGF maintenue ainsi que les dotations de péréquation

Les recettes en hausse :

- Produits de gestion à la hausse :
- Repas cantine : 40 000€
 - Entrées piscine : 3 500 €
 - Droits de place : 2 500€
 - Participations financières des communes
aux frais de fonctionnement des écoles : 20 000€
 - Revenus des immeubles : 3 000 €
 - Des recettes exceptionnelles avec les produits de cessions
(restes à réaliser 2020) : 120 000 €
 - La valorisation des travaux réalisés en régie directe est maintenue.

Les recettes en baisse : estimation prudente

- Coupe de bois exceptionnelle en 2020 : -46 000€
- Taxe additionnelle aux droits de mutation : bien qu'en hausse depuis les 3 dernières années, la prévision de la TADM 2021 est calculée sur la moyenne des 3 années précédentes : -10 000 €
- Le reversement de l'excédent Gaz de Bazas Energie en baisse : -100 000€

2 – Les Dépenses de Fonctionnement

Avec l'objectif de baisse de trois points de la dépense publique, du PIB et la baisse de la dette publique, la loi PFP prévoit que les dépenses de fonctionnement des collectivités progressent de 1,2 % / an.

En 2021, l'augmentation brute par rapport à 2020 (exercice non représentatif d'un fonctionnement normal) et le montant total des dépenses devrait être proche de la moyenne réalisée en 2018 – 2019 de l'ordre de 15% .

Tout en poursuivant les efforts de rigueur imposés et le maintien des services publics de qualité, les dépenses réelles de fonctionnement envisagées seront à équivalence de 2019.

a) **Les charges à caractère général** seront revues à la hausse, sous condition d'une reprise de l'activité.

S'agissant des achats, prestations, honoraires, fournitures, assurance nécessaires au fonctionnement des services, ce poste comprend également l'entretien des bâtiments, la maintenance du parc automobile, la voirie. Un travail de réflexion sera à porter sur la gestion des fluides (notamment éclairage public), le renouvellement d'une partie de la flotte automobile (contrat longue durée), la mise en œuvre, la poursuite du zéro phyto, l'entretien des bâtiments.

Les dépenses devraient être maintenues pour les secteurs de l'assurance, de la cantine scolaire, des télécoms compte tenu des récentes consultations.

Les matériaux nécessaires aux réalisations de travaux en régie directe sont également maintenus, ainsi que la part réservée aux écoles, fêtes et manifestations.

Les locations et fournitures fonds documentaires du polyèdre devraient bénéficier d'une révision de la dépense à la hausse.

Le montant total des charges générales pourraient s'élever à 1 175 M€.

b) **Les charges de personnel**

Ces charges tiennent compte à la fois des évolutions structurelles et conjoncturelles.

o **Les évolutions structurelles :**

- la revalorisation des carrières pour la 3^{ème} et dernière année au titre du PPCR
- Le GVT (avancement grade/échelon) avec toutefois le maintien du gel du point d'indice de rémunération
- La poursuite de la refonte du régime indemnitaire visant à valoriser la technicité et la pénibilité
- La prise en compte des impacts de la loi de transformation de l'activité publique et de la Fonction publique : ceci étant encore partiellement à l'étude, le budget pourra être amendé en cours d'année si nécessaire.

○ **Les évolutions conjoncturelles :**

- Le remplacement des agents en retraite
- L'externalisation des contrats services (entretien – nettoyage des bâtiments et cantine scolaire)
- Le renforcement de chaque service : comptabilité/finances – état-civil – technique par le redéploiement ou reclassement de certains agents ou le recrutement du Chargé de mission PVD (cofinancement de l'Etat à 70 %)
- Le soutien aux dispositifs d'amélioration des conditions de travail, l'absentéisme (maladie), pour garantir la continuité du service.
- La mise en place des astreintes d'exploitation de sécurité par la police municipale.
- Le soutien à l'annualisation des temps de travail (polyèdre, Police municipale, ...)
- Optimiser les ressources par la mutualisation si nécessaire.
- Garantir les taux d'encadrement réglementaires (notamment écoles, équipements sportifs)
- Répondre aux activités saisonnières (piscine, manifestations)

D'ici 2022, la loi de transformation de l'activité publique impose de se mettre en conformité avec la durée réglementaire de travail à 35 h (1607h de travail effectif/an).

Actuellement, la durée de travail s'établit à 1540h/an. Il appartiendra à la collectivité de redéfinir les cycles de travail. De manière générale, la collectivité s'attachera à trouver le meilleur équilibre entre l'accès aux ressources internes (mobilité interne, reclassement), le recrutement externe, l'externalisation.

La collectivité s'est également engagée depuis 2019 à employer des personnes en situation de handicap (contrat ESAT,...).

L'accent pourrait être mis sur l'apprentissage, l'emploi en contrat civique ou aidé. L'apprentissage serait une option intéressante en anticipant les départs en retraite.

La formation est également au cœur des priorités en termes de ressources humaines. Le plan de formation prévoit une part importante à la prévention notamment.

La politique de promotion est également au cœur du dispositif, dont la stratégie est de permettre un déroulement de carrière fluide basé sur l'appréciation de la manière de servir.

A minima, la hausse de la masse salariale pourrait être de 1,2 %.

c) Les charges de gestion courante

- Les subventions aux associations sont maintenues, mais révisées à titre exceptionnel pour des actions ponctuelles.
- Les subventions d'équilibre à la Régie Autonome de la fête des bœufs gras et au CCAS seront revues.
- Le contingent (notamment l'incendie est chaque année revu à la hausse et devra tenir compte de la participation financière nouvelle de la collectivité au titre de la construction de la prochaine caserne (environ 35 000 €/an) en 2022.
- Les indemnités des élus sont actuellement maintenues sur le traitement de 8 élus.
- Les charges d'intérêts d'emprunt sont en diminution.

Le montant des charges courantes pourrait être revalorisé de 3 %.

Les dépenses en hausse

En charges générales : une reprise d'activité, des dépenses similaires à 2019

- Repas cantine : 30 000 €
- Fluides : 25 000€
- Travaux en régies : 5 000 €
- Alimentation : 1 500 €
- Assurance : 15 000 €
- Fêtes / manifestations / saison culturelle : 31 000 €
- Fourniture médiathèque : 8 000 €

Les dépenses en baisse : estimation prudente

- Intervenants extérieurs : 15 000 €
- Transport collectif : 1 500 €

Les dépenses de charges de Personnel : une tendance à la hausse

- Pour les titulaires : + 41 000€

A la baisse pour le recours aux agents contractuels :-25 000€

Les Dépenses de gestion courante : une reconduction ?

- La provision dans le contentieux CLECT CDC/BERNOS : 90 000€
- Une provision en créances : 30 000€
- Une baisse de la subvention d'équilibre à la régie de la fête traditionnelle des Bœufs gras : - 12 000€

3 - Les orientations de dépenses et recettes d'INVESTISSEMENT :

Le montant cumulé des dépenses d'équipement de 2014-2019 est de 8 579 M€, investissements réalisés dans un contexte de baisse de la DGF, AC, avec une augmentation modérée de la fiscalité, et un total emprunté de 1 418 M€ (soit 16 % de la dépense d'équipement)

Les principaux projets structurants (piscine, polyèdre, parking) ont été particulièrement bien accompagnés par les subventions, soit en moyenne 55 %.

La récupération de la TVA sur les exercices antérieurs (2018-2019) permettra le remboursement sur 2 ans de l'emprunt TVA de 320 000 € (échéance 2021).

La situation financière de la commune a par ailleurs permis par un niveau d'autofinancement stable, de diminution de l'endettement (en ratio de désendettement inférieur à 6 ans) de mener à bien les dits projets.

Les projets 2021 pour un montant prévisionnel de 1 450 000€, porteront prioritairement sur :

- la tranche 4 des travaux de la cathédrale
- Aménagement piste cyclable (au niveau de l'école primaire)
- Animation 3D de la cathédrale
- Restauration des tapis d'Aubusson
- Acquisition de matériels et d'équipements
- Rénovation énergétique de l'école primaire
- Acquisition foncière
- Aménagement voirie (chemins ruraux, voies communales, garage vélos, bornes électriques de recharge)
- Développement des applications numériques (e.commerce) et dématérialisation (service urbanisme)
- Skate-park
- Restauration de la chapelle du columbarium
- Eclairage des stades de Pérette et de Castagnolles
- Maison des associations.

S'ensuit une partie de dépenses destinée à financer la suite du programme « accessibilité » à la fois en régie interne et par consultation, ainsi que l'entretien des bâtiments notamment au travers d'un programme de reprise des toitures, la poursuite des études et programme d'entretien des remparts, l'entretien de la voirie (chemins ruraux).

PROJETS de SERVICES et INVESTISSEMENTS

Administration Générale :

- Plan pluriannuel de pilotage de la politique Rh au titre des lignes directrices générales (LDG - réforme de la FPT) –

ACTIONS DU PLAN PLURIANNUEL <i>(En bleu : actions déjà réalisées)</i>	2021	2022	2023	2024	2025	2026
LES EFFECTIFS						
<i>mise à jour organigramme</i>						
<i>mise à jour tableau des effectifs</i>						
<i>mise à jour fiches de postes</i>						
Mettre en place une Gestion prévisionnelle des effectifs des emplois et des compétences (en commençant par la mise à jour des fiches de postes)	X		X			
Etablir une projection des départs à la retraite	X		X			
TEMPS DE TRAVAIL						
Etablir un protocole d'accord ou charte du temps			X			
Examiner et réorganiser l'organisation du temps de travail en fonction des besoins des services (récup horaires, annualisation, horaires fixes ou variables, etc....)	X	X	X			
Déployer des outils de suivi du temps de travail	X					
Formaliser la mise en place des dispositifs d'astreintes	X					
mettre à jour le règlement intérieur	X					
Etude des modalités de mise en place du télétravail	X					
Réaliser un état des lieux des temps de travail et se mettre en conformité avec la réglementation	X	X				
LES MOUVEMENTS						
identifier les départs en retraite et les anticiper	X					
Mettre en place et utiliser le module informatique GPEEC (prévision départs retraite		X				
Mettre en place une procédure d'accueil pour les nouveaux arrivants (livret d'accueil, temps d'accueil)	X	X	X	X	X	X
analyser le coût de l'assurance chômage (bénéficiaires des alloc d'aide au retour à l'emploi)		X				
identifier les métiers sensibles, métiers en tension et métiers stratégiques		X	X	X		
identifier les besoins futurs en compétence		X	X			
mettre en place des accompagnements individuels à la mobilité (CEP)		X	X			
mettre en place une charte de mobilité		X				
informer et accompagner les agents dans leur déroulement de carrière	X	X	X	X	X	X

CULTURE – PATRIMOINE

- **En investissement :**
 - 4^{ème} tranche Cathédrale : bas-côtés sud et Arcs boutants (300 000€)
 - Restauration tapis d'Aubusson (1ère phase : 35 000€)
 - Animation 3D Cathédrale : 25 000 € 2ème phase
 - Musée de plein Air : 1 500€ (2^{ème} phase)
 - Bureau des archives : en régie directe 8 500€
 - Rénovation – accessibilité Cinéma : étude de faisabilité
 - Acquisition boîte de retrait Polyèdre : 6 500€
 - Plan de sauvegarde et de gestion des biens Cathédrale
 - Chapelle du columbarium : 30 000 €
- **En fonctionnement :**
 - Saison culturelle dont le Polyèdre : 25 000€
 - Nuits des musées et Cathédrale : 5 000€
 - Journée du Patrimoine : 2 000€
 - Arts du cirque : 12 500€

URBANISME – TRAVAUX

- **En Investissement :**
 - Projets d'études : Maison des Associations – Hall polyvalent – CTM
 - Reprise toitures : Cathédrale – Ecole : 50 000€
 - Réflexion Aire de covoiturage (échanges parcellaires SYSTRA –Aliénor – Commune)
 - Cession parcelles Synonyme
 - Jardin du souvenir : 5 000€
 - Accessibilité programme ADAP : 20 000€
 - Dématérialisation des actes d'urbanisme : 18 000€
 - Mobilier urbain : 10 000€
- **En fonctionnement :**
 - Poursuite PLUI : Inventaire et règlementations

- Etude sur aménagements des espaces publics et mobilité
- Reprise concessions funéraires : 20 000€
- Convention de coopération tri partite SDEEG-Bazas Energie – commune sur projets EnR
- Convention SIPHEM sur diagnostic et projet thermique des bâtiments communaux (1 500€)
- Etude reprise toiture Ecole : 4 000€

VOIRIE – AMENAGEMENT – ENTRETIEN – ESPACES VERTS

● **En Investissement :**

- Voirie Communautaire : chemins Pirette – la Fleur – Rue Mongin – St Antoine – Beurenom
- Chemin ruraux (en régie directe) 5 000 €
- Voie nouvelle RPA Logévie : 14 000 €
- Piste cyclable (Ecole) : 70 000 €
- Parking école – CCMM : 100 000 €

➤ **Equipements :**

- Garage Vélo : 14 000 €
- Borne recharge électrique pour VL : 20 000 €
- Balayeuse : 150 000 €
- Matériel d'entretien : 5 000 €
- Signalisation routière : 10 000 €
- Cession Bazas Energie peupleraie

● **En fonctionnement :**

- Dépigeonnisation : 11 000€
- Convention chantier Ecole avec le lycée Agricole pour entretien Bois de PERETTE

SOLIDARITE –JEUNESSE

● **En investissement :**

- Huisserie – menuiserie Ecole Primaire : 165 000 €
- Toiture Ecole Maternelle : 50 000€
- Numérique Ecole : 18 000€

- **En fonctionnement :**

- Réflexion sur nouvelle tarification repas cantine (au taux d'effort) et gestion dématérialisée
- Cuisine in situ
- Intervention d'une psychologue en appui aux pratiques professionnelles : 8 00€
- Accompagnement des enfants en situation de handicap Pm : recrutement de 2 agents contractuels : 5 000€
- Traitement des déchets alimentaires avec le Sictom
- Traitement des déchets papiers... avec le Paj et l'APs de la CdC / Programme Eco ambassadeur
- Masques gratuits pour les scolaires : 500€



VIE ASSOCIATIVE – CADRE DE VIE – INTERGENERATION

- **En investissement :**

- Skate parc : 165 000€
- Jardin d'enfants : 8 500€
- Eclairage Pérette et Castagnolles : 110 000€
- Main courante Castagnolles : 14 000€
- Equipements : robot de tonte – herse – tondeuse auto portée – matériel piscine : 48 000€

- **En fonctionnement :**

- Des partenaires autour de la réinsertion : Chantier d'insertion avec le lycée agricole sur projets d'aménagements du lavoir Brêche – petites places et rues : 7 000€
- Convention de partenariat avec CDC – Cap 33
- Convention d'objectifs et de fonctionnement Commune – USB Omnisports
- Permis de végétaliser
- Convention prestation animaux errants : 2 800€
- Mise en place du tri sélectif in-situ.



ECONOMIE – COMMERCE

- Poursuite Chèque CADEAUX
- Mise en place de l'application e commerce : 6 500 €
- Signature charte « Vivons local, vivons artisanal » avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

- Travail partenarial avec la Cdc sur :
 - L'implantation d'entreprises et commerces
 - Les disponibilités foncières
 - Les vacances commerciales



COMMUNICATION –MANIFESTATIONS

- Application E commerce
- Site de la ville – Réseaux – le Mag
- Manifestation estivales : St jean – Foire Brocante - ...

L'ensemble de ces projets et premiers programmes d'investissement se déclinent essentiellement dans les contrats lancés par

L'ETAT

- Petites Villes de demain (PVD)
- contrat de relance rurale de la transition écologique (CRRTE)

○

LE DEPARTEMENT

- Contrat de ville d'équilibre

LES DIVERS PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

- **La Communauté de communes du Bazadais**
 - Convention cadre Etablissement Foncier public (EPF)
 - Label « Pays d'Arts et d'Histoire
 - Le SIPHEM
- **Chambre de l'Artisanat et des métiers :**
 - Vivons local
- **SDEEG :**
 - Convention de coopération sur EnR (énergies renouvelables
 - Bornes électriques VL
- **Bazas Energie :**
 - Projet GNV
 - Projet EnR

Dans les dépenses nouvelles :

PROGRAMME DES TRAVAUX - INVESTISSEMENTS 2021								
	PROJETS	DEPENSES			RECETTES			
		RESTES A REALISER TTC	PREVISIONS HT 2021	TOTAL INVESTISSEMENT S 2021	RESTES A REALISER	Subvention % tx	Subvention montant €	Organismes financeurs
Acquisition Matériel	<i>Matériel informatique école</i>		16 000.00 €	16 000.00 €		72.00%	13 000.00 €	Plan de relance EN
	<i>Matériel informatique piscine</i>		1 700.00 €	1 700.00 €				
	<i>Matériel informatique Pm- divers</i>		1 000.00 €	1 000.00 €				
	<i>Matériel informatique Adm - urba</i>		18 000.00 €	18 000.00 €				
	<i>mobilier adm - flotte ordinateur</i>		15 000.00 €	15 000.00 €				
	<i>matériel école : adoucisseur - lave linge - siège ergo(2)</i>		5 500.00 €	5 500.00 €				
	<i>materiel CTM : souffleur-batterie - conteneur- serres - débroussailleur - broyeur</i>	13 568.97 €	15 000.00 €	28 568.97 €			2 500.00 €	Département
	<i>materiels sports : herse</i>		5 200.00 €	5 200.00 €		60.00%	3 120.00 €	Département
	<i>materiels sports : robot tonte</i>		14 000.00 €	14 000.00 €		60.00%	8 400.00 €	Département
	<i>Matériel piscine</i>		5 000.00 €	5 000.00 €				
	<i>matériels sports : tondeuse auto portée</i>		25 000.00 €	25 000.00 €			9 000.00 €	remise
	<i>balayeuse</i>		150 000.00 €	150 000.00 €		20.00%	31 000.00 €	FDAEC
	<i>Manitou</i>	83 246.00 €		83 246.00 €				
	<i>Véhicule électrique Entretien</i>	17 654.41 €		17 654.41 €				
	<i>mobilier urbain - panneaux</i>		20 000.00 €	20 000.00 €				
	<i>musée grille - panneaux</i>		1 500.00 €	1 500.00 €				
	<i>médiathèque : armoire retour</i>		6 500.00 €	6 500.00 €		45.00%	2 950.00 €	Département
	<i>communication : application e -commerce</i>		6 500.00 €	6 500.00 €			15 000.00 €	CDC banque territoires
	<i>Panneau info Electronique</i>		15 000.00 €	15 000.00 €				
	<i>divers : monobrosse(2) - aspirateur</i>		3 500.00 €	3 500.00 €				
	<i>Panneaux acoustiques</i>		7 000.00 €	7 000.00 €				
	<i>Voirie : borne recharge électrique</i>		20 000.00 €	20 000.00 €		80.00%	16 000.00 €	Sdeeg
	<i>Garage vélo</i>		14 000.00 €	14 000.00 €				
<i>Isoloirs</i>	6 000.60 €		6 000.60 €					
TOTAL	120 469.98 €	320 900.00 €	441 369.98 €		20.00%	100 970.00 €		

<i>Bâtiments</i>	<i>Toiture Em 1ere trch</i>		50 000.00 €	50 000.00 €				
	<i>menuiserie école</i>		165 000.00 €	165 000.00 €		55.00%	90 000.00 €	DETR/DSIL/Dept
	<i>Chaudière EM</i>	45 000.00 €		45 000.00 €				
	<i>verrière</i>		45 000.00 €	45 000.00 €				
	TOTAL	45 000.00 €	260 000.00 €	305 000.00 €				
<i>Cathédrale</i>	<i>Tranche conditionnelle 4+MO</i>	290 000.00 €	15 000.00 €	305 000.00 €	150 000.00 €	70.00%	58 000.00 €	DRAC/Dépt /Région
<i>3D cathedrale</i>	<i>2eme phase</i>		25 000.00 €	25 000.00 €	9 000.00 €	80.00%	20 000.00 €	DRAC/Dépt /Région
<i>Tapis Aubusson</i>	<i>1ère phase</i>		35 000.00 €	35 000.00 €		80.00%	28 000.00 €	Drac / Fondation
<i>Cimetière</i>	<i>chapelle columbarium</i>		30 000.00 €	30 000.00 €		50.00%	15 000.00 €	DETR/Dept
<i>Polyèdre</i>	<i>fin chantier</i>	5 000.00 €		5 000.00 €	257 130.00 €			Solde Dépt / Région
<i>Voirie</i>	<i>signalétique routière</i>	10 000.00 €		10 000.00 €				
	<i>Chemin ruraux (la fleur - rambland -)</i>	10 000.00 €		10 000.00 €				
	<i>voie nouvelle Rpa</i>	10 000.00 €	5 000.00 €	15 000.00 €				
	<i>Piste cyclable Ep</i>		70 000.00 €	70 000.00 €		35.00%	24 500.00 €	
	<i>parking ecole - ccmm</i>		95 000.00 €	95 000.00 €				
	<i>Wifi E</i>				15 000.00 €			
	TOTAL	30 000.00 €	170 000.00 €	200 000.00 €				
<i>Equipements sportifs</i>	<i>Main courante Castagnolles</i>		15 000.00 €	15 000.00 €				
	<i>skate parc</i>		165 000.00 €	165 000.00 €			82 500.00 €	DETR/Dept/ ANS/Caf
	<i>Eclairage Perette - Castagnolle</i>		110 000.00 €	110 000.00 €			35 000.00 €	Dépt
	TOTAL	0.00 €	290 000.00 €	290 000.00 €				
<i>Eclairage Public</i>	<i>décoration Noël</i>		10 000.00 €	10 000.00 €				
<i>Accessibilité</i>	<i>Ecole / cantine</i>		25 000.00 €	25 000.00 €				
<i>Etudes mobilité - energie</i>			25 000.00 €	25 000.00 €				

Acquisition foncière	22 000.00 €	20 000.00 €	42 000.00 €				
Archives rayonnage				5 000.00 €			solde Dépt
Musée rénovation				5 000.00 €			solde Dépt
Parking Collège				37 000.00 €			solde DETR
TVA		245 580.00 €	245 580.00 €				
TOTAL	512 469.98 €	1 471 480.00 €	1 983 949.98 €	478 130.00 €	50.00%	453 970.00 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021

Les recettes de subventions représentent 65% du financement des dépenses d'investissement – la récupération de Tva (n-2) un peu plus de 21% - La taxe d'aménagement est minorée de 20 000€ - L'emprunt pourrait être nécessaire, à concurrence de 175 000€, possible avec le recours au prêt relais Tva (de courte durée, intérêt à 0.50%, dont le remboursement serait facilité par les prochains prêts tombés de 2022 avec – 95 000€).

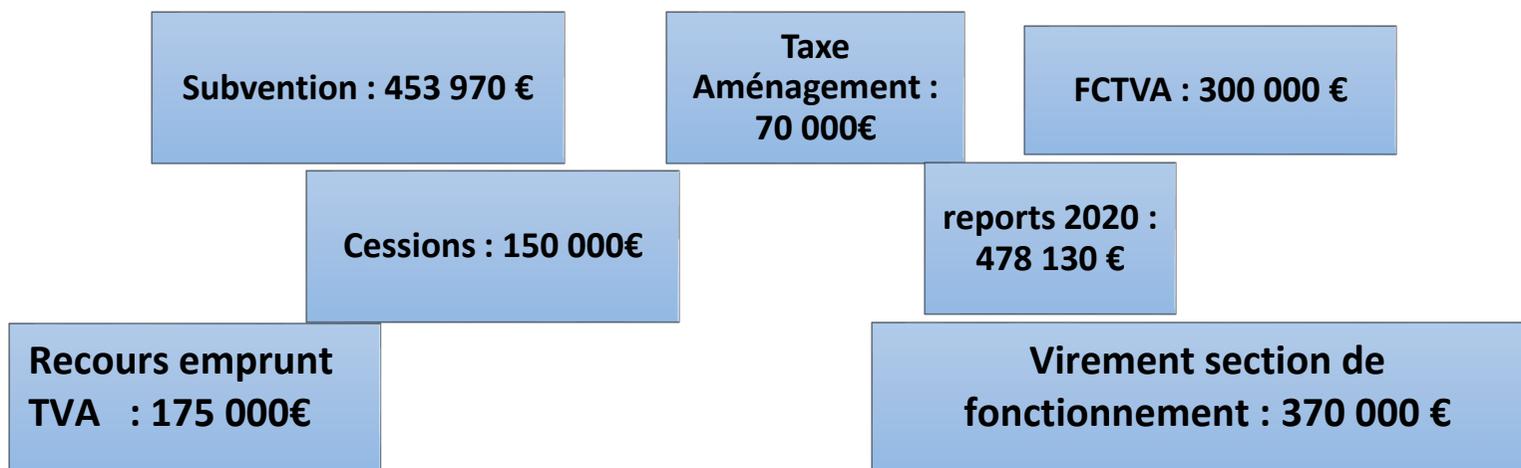


TABLEAU FINANCIER – PROJECTION 2021

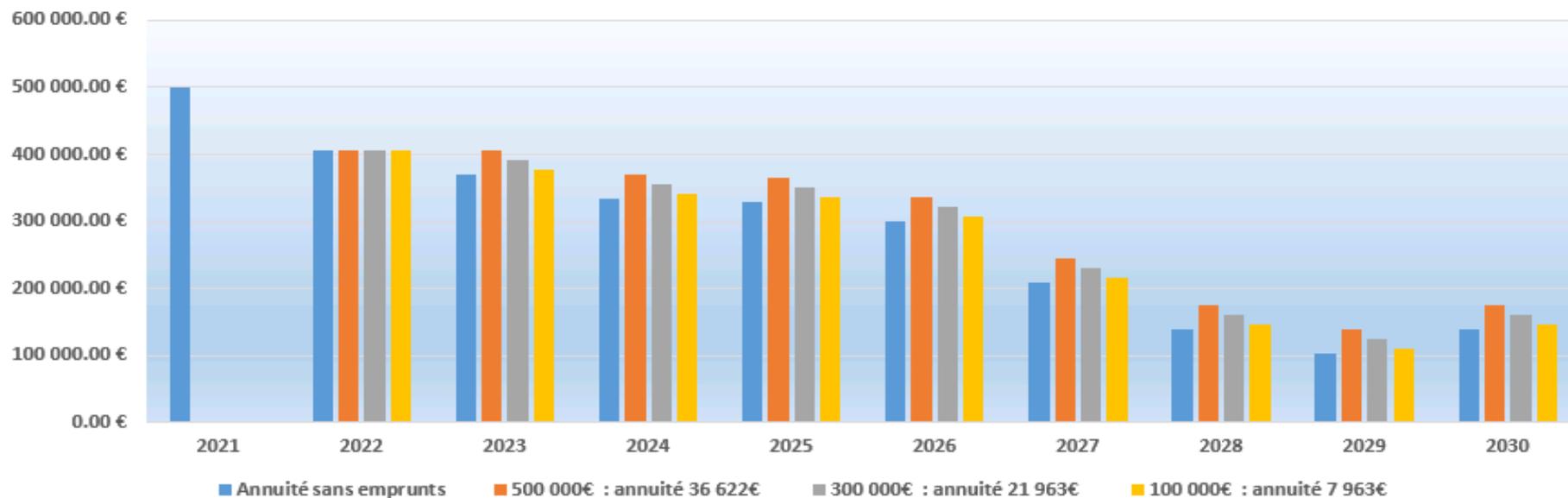
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes Fonctionnement (a)								
Impôts locaux	1 423 496 €	1 478 117 €	1 502 920 €	1 550 988 €	1 573 604 €	1 610 579 €	1 642 005 €	1 650 000 €
Attribution de compensation	669 317 €	722 299 €	586 478 €	496 829 €	556 596 €	556 596 €	554 024 €	554 024 €
Autres impôts et taxes	219 549 €	287 824 €	306 682 €	351 383 €	355 395 €	420 939 €	374 497 €	365 000 €
DGF	925 129 €	897 777 €	870 517 €	891 322 €	877 102 €	861 343 €	955 946 €	960 000 €
Autres dotations et subv	274 787 €	261 220 €	255 725 €	269 464 €	253 704 €	236 565 €	278 211 €	304 000 €
Autres recettes de fonct.	771 385 €	733 209 €	933 995 €	1 119 028 €	703 885 €	839 901 €	705 052 €	740 000 €
Total (a)...	4 283 663 €	4 380 446 €	4 456 317 €	4 679 014 €	4 320 286 €	4 525 922 €	4 509 735 €	4 573 024 €
Dépenses de Fonctionnement (b)								
Charges personnel	2 143 636 €	2 114 555 €	2 138 746 €	2 142 573 €	2 233 073 €	2 148 781 €	2 236 235 €	2 300 000 €
Achats-charges externes	1 050 014 €	1 210 872 €	1 021 072 €	1 137 268 €	1 156 338 €	1 325 798 €	1 068 016 €	1 175 000 €
contingents	94 797 €	97 817 €	94 555 €	94 830 €	93 658 €	93 427 €	94 299 €	95 000 €
subventions versées	163 551 €	191 870 €	180 603 €	168 163 €	165 680 €	182 051 €	146 264 €	145 000 €
autres dépenses	107 614 €	108 113 €	118 118 €	115 459 €	127 550 €	121 579 €	216 683 €	270 000 €
Total (b)...	3 559 612 €	3 723 227 €	3 553 094 €	3 658 293 €	3 776 299 €	3 871 636 €	3 761 497 €	3 985 000 €
Epargne de gestion (c)								
Epargne de gestion (a-b)	724 051 €	657 219 €	903 223 €	1 020 721 €	543 987 €	654 286 €	748 238 €	588 024 €
Intérêts de la dette (d)								
intérêts dette (d)	150 541 €	138 611 €	125 497 €	117 849 €	104 308 €	91 185 €	89 305 €	90 000 €
CAF brute (e)								
CAF brute (c-d)	573 510 €	518 608 €	777 726 €	902 872 €	439 678 €	563 101 €	658 933 €	498 024 €
Taux CAF (f)	13.39%	11.84%	17.45%	19.30%	10.18%	12.44%	14.61%	10.89%
Capital de la dette (g)								
Capital de la dette (f)	422 939 €	417 003 €	419 533 €	361 012 €	379 806 €	370 331 €	499 926 €	404 000 €
CAF nette (h)								
CAF nette (h)	150 572 €	101 605 €	358 192 €	541 860 €	59 872 €	192 770 €	159 007 €	94 024 €
Dépenses d'Investissement (i)								
Dépenses Investissement (i)	979 890 €	1 137 626 €	880 367 €	1 856 214 €	1 640 386 €	2 085 876 €	703 723 €	1 985 949 €
Recettes d'Investissement (j)								
subventions	180 721 €	237 922 €	939 821 €	819 566 €	866 554 €	341 937 €	225 862 €	921 000 €
Autres fonds d'Invest	26 625 €	51 347 €	51 168 €	69 196 €	105 034 €	43 811 €	80 142 €	60 000 €
Produits de cession	12 700 €	7 000 €	41 500 €	257 800 €	- €	- €	- €	150 000 €
FCTVA	166 166 €	95 101 €	139 589 €	130 995 €	166 741 €	293 772 €	218 060 €	310 000 €
Total (J)...	386 212 €	391 370 €	1 172 078 €	1 277 557 €	1 138 329 €	679 520 €	524 064 €	1 441 000 €
Besoin (-) ou excédent de financement (k)								
Besoin (-) ou excd financ (k)	- 443 106 €	- 644 651 €	649 903 €	- 36 797 €	- 442 185 €	- 1 213 586 €	- 20 652 €	- 450 925 €
Emprunt (l)								
Emprunt (l)	35 000 €	463 000 €	- €	487 000 €	- €	763 000 €	- €	175 000 €
Variation Fonds de Roulement (m)								
variation FDR (m)	- 408 106 €	- 181 651 €	649 903 €	450 203 €	- 442 185 €	- 450 586 €	- 20 652 €	- 275 925 €
Encours de la dette (n)								
Encours de la dette (n)	3 644 958 €	3 690 955 €	3 271 422 €	3 397 901 €	3 398 596 €	3 018 789 €	2 999 914 €	3 000 000 €
Encours de la dette (n) / CAF	6.4	7.1	4.2	3.8	7.7	5.4	4.6	6.0

PROJECTION RECOURS A L'EMPRUNT Sur la Base de 500 000 - 300 000 et 100 000€

ETAT DE LA DETTE 2021 - 2029 avec EMPRUNTS SIMULES 500 000€ - 300 000€ - 100 000€

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Annuité sans emprunts	499 926.00 €	404 886.00 €	369 839.00 €	332 977.00 €	329 114.00 €	299 754.00 €	208 133.00 €	137 467.00 €	101 492.00 €	138 114.00 €
500 000€ : annuité 36 622€	0.00 €	404 886.00 €	406 461.00 €	369 599.00 €	365 736.00 €	336 376.00 €	244 755.00 €	174 089.00 €	138 114.00 €	174 736.00 €
300 000€ : annuité 21 963€	0.00 €	404 886.00 €	391 802.00 €	354 940.00 €	351 077.00 €	321 717.00 €	230 096.00 €	159 430.00 €	123 455.00 €	160 077.00 €
100 000€ : annuité 7 963€	0.00 €	404 886.00 €	377 802.00 €	340 940.00 €	337 077.00 €	307 717.00 €	216 096.00 €	145 430.00 €	109 455.00 €	146 077.00 €

PROJECTION AVEC RECOURS A L'EMPRUNT 2022 - 2030



CONCLUSION :

Afin de faire face aux baisses progressives des dotations depuis 7 ans, les finances de la Ville de Bazas sont saines et la gestion prudente de nombreuses actions sont engagées :

- Renégociation des contrats d'assurances, prestations informatiques, cantine,
- Optimisation de la masse salariale par le non-remplacement des départs en retraite, la formation continue du personnel, le recours aux contrats aidés, de prestations de service, polyvalence du personnel.
- Le recours aux locations ou crédit-bail longue durée notamment sur la flotte automobile, et l'acquisition de véhicule électrique.
- La recherche de nouvelles techniques de gestion des déchets, des produits d'entretien et de l'entretien des terrains de sports.
- Un encouragement auprès des associations à convenir d'une démarche participative et citoyenne dans l'amélioration, la rénovation et l'utilisation des équipements communaux qui leur sont prêtés.
- La mise en concurrence systématique des fournisseurs
- L'informatisation de certains services (PM, archives, gestion des salles, prise de RDV pour les passeports, marchés publics,...) permettant d'optimiser le temps de travail,

Afin de réduire les charges de fonctionnement à un niveau raisonnable, tout en tenant compte du fonctionnement de nouveaux services (polyèdre), de la saison piscine, de l'augmentation des sollicitations des services d'état civil, et tout en proposant une bonne qualité de service à la population et en poursuivant la politique des travaux qui seront inscrits au PPI 2022-2026.

Les investissements de ces trois dernières années ont été réalisés sans mettre en difficulté les finances de la collectivité et ce malgré le désengagement des dotations d'Etat, les incertitudes relatives aux compensations financières, l'augmentation faible de l'impôt, et le non recours systématique à l'emprunt.

Les principales orientations budgétaires de 2021 sont donc les suivantes :

- Poursuite de la politique de stabilité des taux d'impôts dans un contexte de réforme fiscale illustrée par la suppression de la taxe d'habitation.
- Le renforcement de la capacité d'autofinancement après la fin des principales opérations d'investissement.
- Une progression raisonnable contenue des dépenses de fonctionnement, tout en tenant compte des besoins, évolution des services et maintien d'un service à la population de qualité.
- La poursuite de la politique culturelle, valorisation du patrimoine (programme EPF, label « pays d'art et d'histoire », numérisation, convention cinéma, polyèdre,...)
- La poursuite du programme accessibilité
- La prise en compte de la transformation/rénovation des bâtiments communaux (dans le cadre du programme de transition énergétique)
- La prise en compte du défi numérique et environnemental.
- La redynamisation du cœur de ville (commerce, mobilité, logement, cadre de vie, réseaux...)
- Mise en œuvre des contrats-projets PVD-SDEEG – contrat de « ville-équilibre ».